

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale

CONTRIBUTION DES ECOLES PRIVEES DANS L'EFFORT DE RESCOLARISATION

Pour l'élaboration de formules de partenariat et de parrainage en faveur des enfants non scolarisés

Cadre général de partenariat pour le parrainage des enfants non scolarisés par les établissements de l'enseignement privé
Rapport de l'étude

Décembre 2011

DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE

Etude réalisée par



CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le phénomène de l'abandon scolaire engendre la déscolarisation de centaines de milliers d'enfants et de jeunes au Maroc, venant ainsi réduire leurs perspectives d'insertion socio économiques.

La Direction de l'Education Non Formelle, entité dédiée au sein du Ministère de l'Education Nationale à cette problématique, a entrepris de nombreux efforts pour développer des stratégies visant à lutter, en amont et en aval, contre l'abandon scolaire.

La Direction de l'Education Non Formelle a récemment rencontré les représentants de la Fédération Nationale des Ecoles privées pour les sensibiliser à la problématique de la déscolarisation et envisager des pistes de partenariat.

Ces premières rencontres ont mis en évidence une volonté manifeste de ces représentants de participer aux efforts de rescolarisation des enfants et des jeunes.

Il s'est dès lors avéré nécessaire d'approfondir la question et c'est dans ce cadre que la Direction de l'Education Non Formelle a sollicité le bureau une assistance technique pour rechercher dans un cadre participatif les pistes et formules de contribution faisables des écoles privées dans l'effort d'offrir une 2nd chance d'éducation aux enfants non scolarisés.

LE CADRE GENERAL DU PARTENARIAT ENVISAGE ENTRE LA DENF ET LES ECOLES PRIVEES

Aujourd'hui, il existe 3120 écoles privées, regroupées à travers des associations nationales et Fédérations.

Les représentants de ces Fédérations ont été rencontrés à l'initiative de la direction chargée de l'enseignement privé au sein du Ministère de l'Education Nationale en présence de la Direction de l'Education Non Formelle.

L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les écoles privées à la problématique du phénomène de déscolarisation et de les inciter à s'impliquer dans les efforts poursuivis pour rescolariser les enfants concernés.

Face aux intentions d'appui exprimées par les représentants des écoles privées, la Direction de l'Education Non Formelle a lancé une étude qui permettra de définir le cadre général d'intervention et de disposer d'un plan d'action pour le démarrage de l'expérience pilote.

D'ores et déjà, une des premières formules envisagées consiste à ce que les écoles privées accueillent gratuitement des élèves déscolarisés au sein de leur établissement.

Compte tenu des difficultés de mobilisation et de maintien de cette population d'élèves au sein d'un système éducatif, l'implication des associations est nécessaire à toutes les étapes du processus : lors de l'identification initiale des enfants et de la mobilisation des parents ainsi que durant la scolarité des élèves.

La DENF a d'ores et déjà prévu d'accorder à ces associations une subvention qui leur permettrait de couvrir les frais relatifs au soutien de la rescolarisation de ces enfants (notamment les fournitures et

livres scolaires des enfants...), Le principe d'accorder une bourse incitative aux parents, à l'instar de ce que prévoit le programme Tayssir, est également discuté.

D'autres formules de parrainage devront être définies en concertation avec les intéressés.

Objectifs quantitatifs souhaités :

La DENF souhaite à terme mobiliser 1000 écoles privées à travers l'une ou l'autre des formules de parrainage. Plus précisément, ses représentants souhaitent aboutir à ce que les 2/3 de ces 1000 écoles adoptent la formule consistant à accueillir au sein de chaque établissement une trentaine d'enfants, répartis sur plusieurs niveaux scolaires. A terme, ce seraient donc 20 000 enfants et jeunes, tous niveaux confondus qui seraient rescolarisés par la contribution des établissements de l'enseignement privé.

A terme, le dispositif devrait concerner tout le territoire marocain.

La phase pilote devra cibler une région d'intervention et le niveau du primaire.

DESCRIPTIF DE LA PRESTATION D'OXYGENE ETUDES ET CONSEIL

Objectifs :

La mission de l'assistance technique devra permettre de :

- définir, en étroite concertation avec les acteurs impliqués, les **différentes formules d'implication** des écoles privées dans la rescolarisation des enfants
- approfondir pour chacune des formules définies les **modalités de mise en œuvre**
- disposer d'un **guide destiné aux écoles privées** formalisant les différentes formules de partenariat.
- sensibiliser un panel d'écoles privées implantées dans 5 régions du Maroc à la problématique de la déscolarisation et leur présenter les différentes formules d'implication
- définir le cadre général de l'expérience pilote d'insertion de jeunes déscolarisés dans des écoles privées
- définir le plan d'action de préparation du démarrage de l'expérience pilote précitée.

Démarche d'intervention :

Pour réaliser les objectifs définis précédemment, les démarches décrites ci dessous seront nécessaires :

- **Cadrer la mission** avec la Direction de l'Education Non Formelle et recueillir toutes les coordonnées des acteurs à impliquer : écoles privées, associations...
- **Participer à la réunion institutionnelle de lancement** que va organiser la DENF pour informer les représentants des écoles privées du lancement de la présente mission ;
- **Rencontrer 3 représentants d'écoles privées** pour recueillir et étudier les différentes possibilités d'implication des écoles privées dans la rescolarisation des enfants;
- **Organiser 5 focus groups** avec des directeurs d'écoles privées et des représentants de Fédérations pour leur présenter la problématique de la déscolarisation et les formules d'implication envisagées et recueillir leurs suggestions ainsi que leurs motivations.

Ces focus groups seront organisés dans les **5 villes suivantes** : Casablanca, Tanger (écoles de Tanger et de Tétouan), Marrakech, Fès (écoles de Fès et Meknès) et Oujda.

- **Approfondir les modalités relatives aux différentes formules** d'implication retenues ; dans ce cadre, il sera nécessaire de rencontrer 4 associations oeuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle pour présenter le dispositif et recueillir leurs suggestions concernant les modalités d'implication des associations dans la mise en œuvre du programme; la finalisation des modalités nécessitera d'impliquer également un ou deux directeurs d'écoles privées ainsi que la Direction de l'Education Non Formelle ;
- **Formaliser les modalités relatives aux différentes formules d'implication** dans un « guide de partenariat entre la DENF et les Ecoles privées pour la rescolarisation des enfants » ;
- **Formaliser un guide à destination des associations** pour définir les modalités du partenariat entre la Direction de l'Education Non Formelle et les associations dans le cadre de ce programme impliquant les écoles privées ;
- **Définir le cadre détaillé de l'expérience pilote** : quelle(s) ville (s), quelle(s) école(s) privée(s), quelle(s) association(s), quel budget, quelle structure de suivi, quelles étapes, quels indicateurs ...
- Formaliser un **plan d'action détaillé** pour la préparation de la mise en œuvre de l'expérience pilote.

SYNTHESE DES FORMULES DE PARTENARIAT AVEC LES ECOLES PRIVEES DANS LE CADRE DES EFFORTS DE RESCOLARISATION DES ENFANTS AU MAROC

CONTEXTE

La DENF souhaite associer le secteur des écoles privées aux efforts de rescolarisation des enfants. C'est dans ce cadre qu'elle a confié à Oxygène Etudes et Conseil une mission visant à définir de manière participative le cadre de partenariat avec les écoles privées ainsi que les différentes formules de participation de ces dernières visant de manière directe ou indirecte la rescolarisation des enfants.

La 1^{ère} étape prévue dans la mission d'assistance technique a consisté à rencontrer des directeurs d'écoles privées de Rabat, Casablanca et El Jadida.

Au 26 juillet, ce sont 10 personnes qui ont été rencontrées, pour la plupart des directeurs d'écoles privées ainsi que deux représentants des deux associations professionnelles (Union de l'Enseignement et de la formation libres au Maroc et Ligue de l'enseignement privé).

Ces rencontres ont permis d'approfondir les **deux formules** de partenariat avec les écoles privées initialement identifiées par la DENF et d'en mettre en évidence **trois nouvelles**, la première émanant du représentant de l'Union de l'Enseignement et de la formation libre au Maroc, la seconde du directeur de l'école l'Ange Bleu d'El Jadida et la troisième du représentant de la Ligue de l'Enseignement libre au Maroc.

FORMULE 1 : REINSERTION DIRECTE DES ENFANTS DESCOLARISES DANS DES ECOLES PRIVEES

- Le principe :

L'école privée offre des places pédagogiques à des enfants déscolarisés et leur permet de reprendre une scolarité dans les mêmes conditions que les autres élèves. Ces enfants déscolarisés auront auparavant été identifiés par une association qui assurera par ailleurs la prise en charge de tous leurs besoins et leur suivi après intégration.

- Conditions de mise en œuvre :

o Critères de sélection des élèves :

- **la différence d'âge** entre chaque élève accueilli et l'âge des élèves de la classe d'accueil doit être inférieure ou égale à **1,5 ans**

Exemple : à 11 ans, un enfant devrait être en 6^{ème} année primaire ; si le niveau réel d'un enfant déscolarisé de 11 ans est de 3^{ème} année, il devra être affecté à une classe de 3^{ème} année dans laquelle les enfants ont en moyenne entre 8 et 9 ans ; l'école privée ne pourra alors pas accepter d'intégrer cet enfant car l'écart d'âge entre lui et ses camarades de classe sera trop important

- **hygiène** (propreté)
- capacités à **respecter progressivement** les règles de l'école d'accueil et à être assidu.

Ce premier critère restreint d'emblée le nombre d'enfants qui pourraient être concernés par ce dispositif : il s'agit d'enfants ayant abandonné l'école il y a moins d'un an et dont l'âge se situe entre 7 et 9 ans (car au delà, le différentiel de niveau scolaire sera supérieur à la marge énoncée).

A noter que ce critère est le premier énoncé par tous les directeurs d'écoles publiques.

o Types d'écoles éligibles :

Les écoles primaires situées dans des **quartiers populaires**, pour 2 raisons : éviter l'éloignement géographique de l'école / habitation enfant et éviter le décalage social trop important entre les enfants accueillis et les élèves de l'école.

o Nombre de places par école : les directeurs de certaines écoles rencontrées acceptent de réserver 2 places par classe par niveau scolaire

A noter qu'un représentant d'une association professionnelle mentionne qu'à Rabat, les écoles privées ont des classes déjà saturées à 30 élèves et que cette formule ne pourra donc pas s'appliquer.

- Différentes étapes de mise en œuvre :

Les **différentes étapes de mise en œuvre** de ce programme sont les suivantes :

- **Par région, identification des écoles privées qui acceptent de participer au programme et transmission du nombre de places disponibles par niveau scolaire**
- **Identification des enfants déscolarisés** dans les communes cibles par l'association, en partenariat avec la Délégation du MEN
- **Analyse de la situation socio éducative de chaque enfant par l'association** : quel est le dernier niveau scolaire, depuis quand l'enfant a t il quitté l'école, pourquoi ? situation socio économique des parents, lieu d'habitation...
- **Affectation provisoire des enfants à l'école privée la plus proche de leur domicile et information de l'école concernée**
- **Evaluation initiale du niveau scolaire des élèves** : une évaluation permettra de connaître le niveau scolaire réel de ces élèves
- **Identification des besoins des enfants et des parents à pourvoir par l'association** : achats d'habits, bilan de santé, fournitures et livres scolaires, bourse pour les parents pour les motiver à laisser leurs enfants poursuivre leur scolarité ; l'association recevra une subvention de la DENF pour pourvoir ces besoins
- **Inscription de l'enfant auprès de l'école privée concernée si les critères sont remplis**
- **Convention de partenariat entre l'école privée et la Délégation ou la DENF ?**
- **Affectation des enfants par classe et selon le niveau réel scolaire par l'école privée**
- **Démarrage des cours**
- **Suivi psycho social continu des enfants** (absences, comportements, niveau scolaire...) par l'association et rédaction de **rapports de suivi** : absences, problèmes rencontrés, solutions, plans d'action...
- **Mobilisation des parents** des enfants tout le long de la scolarité par l'association pour favoriser la présence régulière des enfants à l'école.

- **Faisabilité de la mise en œuvre de cette formule :**

La mise en œuvre de cette formule va être très complexe et se heurter à de nombreuses difficultés :

- 1) **la difficulté à trouver des écoles privées** prêtes à expérimenter cette formule pour les raisons suivantes :
 - une **perception très négative des enfants déscolarisés** par les écoles privées (constaté à un niveau général)
 - des **objectifs de performance** de l'école clairement énoncés par beaucoup de directeurs, pour qui intégrer des enfants déscolarisés va faire baisser le niveau de performance dans leur école
 - le **refus de devoir gérer les réactions des parents** par les directeurs des écoles privées face à l'intégration d'enfants de condition sociale très défavorisée
 - les **appréhensions des directeurs** concernant les faibles chances de succès de cette expérience en raison du faible niveau scolaire des enfants, de leur absence de cadre discipliné durant leur déscolarisation, et du décalage social ; dans plusieurs écoles, des expériences similaires à petite échelle ont été menées avec des enfants défavorisés et non déscolarisés et ont mis en évidence que ces derniers n'arrivaient pas à se sentir à l'aise dans un milieu social différent du leur
- 2) **la difficulté à trouver des enfants** habitant à proximité de ces écoles privées
- 3) **la difficulté à faire admettre ces enfants au sein de l'école privée** en raison du **critère de différence d'âge / niveau scolaire** exigé par tous les directeurs rencontrés : ce critère risque en effet d'éliminer un nombre important d'enfants à l'issue de l'évaluation de leur niveau scolaire et conduit d'emblée à prévoir que seuls les enfants de 7-9 ans pourraient être éligibles à cette formule (*à 9 ans, un enfant devrait être en 4^{ème} année ; le niveau scolaire réel d'un enfant de 9 ans déscolarisé devrait être situé entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année primaire selon le cas, ce qui conduirait respectivement à un refus d'admission dans la 1^{ère} hypothèse et à une acceptation dans le 2^{ème} cas*) ;
- 4) la difficulté, en cas d'admission des enfants au sein des écoles privées, pour obtenir le **maintien de ces enfants au sein de l'école ainsi que leur présence régulière**
- 5) **les risques que les écoles privées les excluent pour indiscipline ou niveau scolaire trop faible**
- 6) **les coûts** liés à cette formule : transport (dans certains cas, ces coûts seront très élevés), la bourse à payer aux parents dans certains cas, le coût du suivi psycho social régulier et ? du soutien scolaire qui pourra s'avérer nécessaire parfois

FORMULE 2 : CLASSES D'ÉDUCATION NON FORMELLE AU SEIN DES ÉCOLES PRIVÉES

- Contexte :

C'est en discutant de toutes les contraintes de mise en œuvre de la 1^{ère} formule qu'un directeur d'une école privée a élaboré cette nouvelle formule.

Pour rappel, les contraintes liées à l'intégration directe des enfants déscolarisés dans les écoles privées concernent plusieurs aspects dont les trois principaux sont les suivants :

- **age** : en raison de leur décalage de niveau scolaire, ces enfants se retrouveront en décalage d'âge trop important avec les autres élèves de leur niveau scolaire
- **discipline** : déscolarisés, ces enfants, surtout en milieu urbain, ne bénéficient plus d'un cadre de discipline et risquent d'avoir du mal à accepter les règles instaurées dans les écoles privées
- **image de l'école** : les appréhensions des directeurs concernent aussi bien les réactions des parents des élèves à l'intégration d'enfants défavorisés au sein de l'école privée que la peur que ces enfants baissent le niveau scolaire des classes et donc de l'école, le taux de réussite en fin de cycle étant l'argument essentiel de promotion de leur école.

- Le principe :

L'école privée accueille **en cours du soir, dans ses locaux**, les enfants déscolarisés, par petits groupes de **10 à 15 enfants**, regroupés par tranches d'âge et niveau scolaire réel.

- Caractéristiques de cette formule :

- **Horaires** : les cours auront lieu à la fin de la journée classique de l'école, soit à partir de 17h30 ; leur durée sera de 2 heures et ils auront lieu 5 jours par semaine.
- **Animation des cours** : les cours seront assurés par des instituteurs de l'école qui se porteront bénévoles ; le directeur à l'origine de cette formule est même prêt à prévoir une indemnisation pour motiver davantage les instituteurs sollicités ; les enfants seront regroupés par niveau scolaire et par tranche d'âge ; ils bénéficieront d'un encadrement scolaire plus étroit, les groupes étant constitués de 10 à 15 élèves.
- **Objectifs du programme** :
Les plus petits (8-9 ans) pourraient être éligibles à l'insertion officielle au sein de l'école privée et ce, à l'issue de la première année de cours du soir sous les deux conditions suivantes : leur niveau scolaire doit le permettre ainsi que leur comportement (aptitude à respecter la discipline).
Pour les plus âgés, l'objectif sera de les conduire, au fil des années, à atteindre le niveau de fin de 6^{ème} année primaire.
- **Encadrement** : le représentant de l'association devra être présent tous les soirs, pour garantir la sécurité du matériel de l'école et suivre les absences et comportements des élèves

- Différentes étapes de mise en oeuvre :

- **Identification des sites pilotes ciblés**
- **Identification des écoles disposées à expérimenter cette formule**
- **Identification des instituteurs** disposés à assurer les cours du soir et **nombre de groupes** correspondant : directeur de l'école (jusqu'à 30 / 35 enfants par écoles)
- **Identification des enfants déscolarisés** : association et personnel bénévole de l'école
- **Enquête sociale** sur la famille et identification des besoins d'appui : association
- **Evaluation du niveau scolaire des enfants** : équipe pédagogique de l'école
- **Affectation des enfants par groupe** : école
- Définition d'un **cadre de référence pédagogique** et affectation des instituteurs aux groupes : équipe pédagogique de l'école
- **Démarrage des cours** du soir
- Evaluations régulières de la **progression de niveau des enfants** : école
- **Suivi quotidien des absences** : association

Le directeur qui a proposé cette formule est disposé à réaliser cette expérience dès la prochaine rentrée scolaire. (Rendez vous fin septembre, une fois passée la période la plus intense de la rentrée scolaire).

- Avantages de cette formule :

- Elle permet **d'impliquer les écoles privées** tout en contournant toutes les **appréhensions** exprimées relatives au comportement des enfants, à leur faible niveau scolaire et à l'image de l'école (pas d'interférence entre les enfants déscolarisés et les élèves habituels de l'école).
- Elle permet de tenir compte également des **contraintes des enfants qui travaillent**, les cours ayant lieu le soir, et permettant ainsi aux enfants qui le souhaitent de poursuivre leur activité rémunérée le jour.
- Elle présente des **avantages certains en termes de coûts**, puisqu'il ne sera plus nécessaire d'indemniser les parents en raison du coût d'opportunité lié à l'arrêt du travail de l'enfant
- Elle représente **l'opportunité d'une intégration ultérieure des enfants de 7 à 9 ans au sein de l'école privée**, tout en assurant une période d'adaptation, indispensable à la réussite de l'opération. C'est une **formule de transition** conduisant à la formule 1.

Cette période d'une année profite d'abord à l'enfant : elle lui permet de se ré acclimater à la discipline, à un lieu, à l'apprentissage ; elle est indispensable pour le personnel enseignant de l'école car elle lui permet de se familiariser avec cette catégorie d'enfants et de connaître avec précision leurs aptitudes et difficultés d'apprentissage.

A l'issue de cette année, et dans le cas où le niveau scolaire des enfants est conforme aux objectifs souhaités et les enfants ont démontré une capacité d'assiduité et de discipline, l'école est disposée à les intégrer officiellement à ses effectifs et à leur assurer un enseignement standard.

FORMULE 3 :
MISE EN PLACE DE COURS D'ÉDUCATION NON FORMELLE
AU SEIN D'UNE OU DE PLUSIEURS ECOLE(S) PUBLIQUE (S)

- Contexte :

Cette formule a été proposée par un représentant d'une association professionnelle des écoles privées, basé à Rabat.

- Le principe :

Il s'agit de créer à Rabat des cours d'éducation non formelle au sein des locaux d'école(s) publique(s) située dans un quartier défavorisé, les cours étant assurés par différents instituteurs issus d'écoles privées et encadrés par des inspecteurs de ces mêmes écoles. Dans sa version plus élaborée, pour le site pilote 2011/2012, les cours seraient regroupés dans un centre unique à Rabat, qui serait au sein d'une école publique désaffectée.

- Caractéristiques de cette formule :

■ **Origine des enfants :** les enfants qui bénéficieront des cours d'éducation non formelle sont issus des 4 quartiers populaires de Rabat : Youcoub El Mansour, El Youssoufia, Takaddoum et El Akkari (+ témara ?);

■ **Lieu des cours :** deux options existent : Option 1 : utiliser **une ou deux salles de cours** dans les écoles publiques situées dans chacun des 4 quartiers précités, l'inconvénient majeur étant la difficulté de suivi du bon déroulement du programme ;

Option 2 : utiliser **une école publique désaffectée pour centraliser les cours dans un lieu unique** ; la deuxième option facilite l'encadrement du programme tout en posant le problème du transport des enfants (cf. paragraphe suivant); une convention serait alors signée entre l'AREF et la Rabita actant selon l'option, de la mise à disposition de l'école ou de salles au sein de plusieurs écoles publiques ;

■ **Transport :** compte tenu de l'origine géographique disparate des enfants, l'option d'un centre unique d'éducation non formelle nécessite de mettre en place un partenariat pour assurer le transport scolaire des enfants avec l'AREF ? la Wilaya ?

■ **Horaires :** dans le cas d'un centre, selon le nombre d'enfants, le nombre de groupes et les contraintes des enfants, plusieurs plages horaires de cours peuvent être mises en place : dans la matinée et/ou dans l'après midi et en fin de journée pour les jeunes qui travaillent ; le programme reste encore à être précisé, mais il pourrait s'agir de 3 heures de cours pour les enfants inscrits dans la journée et de 2 heures de cours pour ceux bénéficiant des cours de fin de journée.

Dans le cas de salles d'éducation non formelle dispersées dans plusieurs écoles publiques, les cours peuvent également avoir lieu à différents moments de la journée ;

■ **Animation des cours :** les cours seront assurés par des instituteurs des écoles publiques, qu'il s'agisse de **suppléants** ou d'autres instituteurs ; ces derniers sont salariés de l'école privée et disposent de tranches horaires libres qui seraient mises à disposition des cours d'éducation non formelle ; ce seraient par ailleurs des instituteurs spécialisés par matière qui assureraient des cours ; l'encadrement pédagogique serait assuré par des inspecteurs des écoles privées

■ **Niveaux concernés et objectifs du programme :**

Le programme concernera majoritairement les **niveaux de primaire** pour lesquels les objectifs assignés seront de conduire les enfants à un niveau de fin de 6^{ème} année primaire pour qu'ils puissent disposer à la fin du programme, du certificat de fin de primaire.

Il pourrait également (dans un second temps ?) bénéficier à des enfants d'un **niveau collégial** car selon M. Amor, il existe plusieurs cas de figure d'adolescents qui ont abandonné l'école/ le collège et qui veulent reprendre leur scolarité au sein d'une école privée mais ne le peuvent pas car le nombre d'élèves concernés (en 1^{ère} AC et 2AC) est insuffisant pour justifier la création d'une classe ; le centre pourrait alors être une solution pour ces collégiens qui s'y regrouperaient et permettraient la création d'une classe par niveau ; cependant, une enquête sociale devra être réalisée pour étudier la pertinence de leur offrir ou non la gratuité des cours. L'objectif de ce programme sera de conduire les élèves à la fin du cycle collégial.

(Ces propos corroborent ceux de M. Sentissi qui évoquait son collège non formel)

- **Coordination** : la coordination entre les différentes écoles privées en vue de la mise en place des emplois du temps et de l'affectation des instituteurs issus de différentes écoles serait assurée par M. Amor qui est le Président du Bureau Régional de Rabat de la Rabita ; dans le cas où ce serait un véritable centre qui serait mis en place (un lieu unique), la Rabita est prête à y affecter du personnel administratif pour assurer la gestion du centre
- **Activités** : dans l'option du centre, il est proposé de rajouter par la suite un programme d'alphabétisation, en cas de besoin ; par ailleurs, pour les enfants et jeunes bénéficiaires des cours d'éducation non formelle, d'autres activités pourraient être mises en place pour rendre le programme plus attractif : des activités parascolaires, des salles équipées d'ordinateurs, des compétitions... Des bienfaiteurs pourraient facilement être mobilisés pour participer au financement de ces activités parascolaires
- **Conditions de réussite** : il est précisé pour que cette formule réussisse, tous les acteurs doivent s'impliquer, qu'il s'agisse de l'AREF, des écoles privées, des enfants, des parents, des communes ou des préfectures. A cet égard, il est donc important qu'une **communication adaptée** soit assurée, notamment pour sensibiliser les enfants et les parents.

- Différentes étapes de mise en oeuvre :

- **Identification des enfants déscolarisés** dans les 4 quartiers cibles : association
- **Enquête sociale** sur les familles des enfants et identification des contraintes et des besoins d'appui : association
- **Identification des locaux** (école(s) publique(s)) et contractualisation avec l'AREF : DENF / Rabita
- **Pouvoir aux besoins de rénovation des locaux** en cas de besoin : QUI ?
- **Evaluation du niveau scolaire des enfants** : équipe pédagogique d'une ou de plusieurs écoles privées, sous la coordination de la Rabita et de l'AREF
- **Constitution des emplois du temps** en fonction du niveau et des contraintes des enfants et du nombre de groupes et identification du nombre d'instituteurs requis
- **Identification des écoles privées prêtes à contribuer et des modalités de contribution**
- Définition d'un **cadre de référence pédagogique** : équipe pédagogique centralisée
- **Formation** / information des **instituteurs** concernés : association / DENF ?
- Achat des livres et des fournitures scolaires pour les enfants : association
- **Démarrage des cours**
- Evaluations régulières de la **progression de niveau des enfants** : équipe pédagogique

- **Suivi quotidien des absences** : association
- **Bilan à la fin de l'année scolaire** : association avec l'ensemble des acteurs

FORMULE 4 :
APPUI FINANCIER ET/OU PEDAGOGIQUE APPORTE PAR UNE ECOLE PRIVEE
A UNE ASSOCIATION D'EDUCATION NON FORMELLE

- Contexte :

Cette formule a été proposée par deux représentants d'une association professionnelle des écoles privées, suite à la journée d'études sur l'éducation non formelle à laquelle ils ont assisté. Cette dernière leur a permis de prendre connaissance plus en détails des aspects concrets du programme d'éducation non formelle et des difficultés rencontrées par les associations impliquées dans la mise en œuvre de ce programme.

- Le principe :

Les écoles privées apportent un appui financier et/ou technique à certaines associations d'éducation non formelle présélectionnées sur la base de critère de sérieux et d'efficacité.

- Caractéristiques de cette formule :

Les formes de cet appui identifiées à ce jour sont les suivantes :

■ **un appui financier de l'école privée pour participer à payer les frais de mise en place du programme ;**

A titre d'exemple, il pourrait s'agir de participer à payer le salaire de l'animateur d'ENF car les subventions reçues par les associations sont insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses du programme ; le montant de la contribution pourrait être de telle sorte que l'animateur dispose mensuellement d'un SMIG avec charges sociales. L'appui financier pourrait couvrir d'autres charges.

■ **un appui technique :**

Plusieurs formes d'appui pourront être données par les écoles privées :

• **Formation des animateurs :**

Chaque école privée dispose d'un inspecteur spécialisé en arabe et d'un autre spécialisé en français qui effectuent des visites quotidiennes dans les classes et assurent de la formation continue ; régulièrement, ces inspecteurs réunissent les professeurs et dispensent un cours pratique sur la pédagogie ; Il est proposé que les animateurs des associations d'éducation non formelle puissent être associés à ces formations continues.

- **Evaluation du niveau des élèves :** les inspecteurs des écoles privées peuvent contribuer à améliorer les pratiques évaluatives des animateurs d'éducation non formelle ; ils peuvent assurer eux même les évaluations de fin de niveau des élèves et encadrer les animateurs dans la réalisation de cours de mise à niveau des élèves ayant des lacunes
- **Activités parascolaires :** certaines écoles assurent des cours d'informatique à leurs élèves ou d'autres activités parascolaires (sport, arts plastiques...) ; certaines de ces activités pourraient être proposées à des élèves des écoles d'éducation non formelle

- **Autres** : attribution de prix d'excellence aux meilleurs élèves des classes d'éducation non formelle...

L'appui strictement pédagogique ne concernera que les écoles primaires car le niveau des cours d'éducation non formelle correspond au cycle primaire.

■ Associations bénéficiaires :

Le nom des associations à appuyer serait transmis par la Délégation de l'Education Nationale sur la base de critères définis dans le cadre de cette mission.

A un niveau général, ce pourrait être entre **4 à 6 associations par préfecture** de chaque ville qui pourraient être appuyées par des écoles privées.

- Différentes étapes de mise en place de cette formule :

- Pour chaque région du site pilote, **sélectionner les associations d'ENF éligibles** à cet appui : DENF avec les délégations
- Organiser, dans chaque région du site pilote, **une réunion de présentation des différentes formules de partenariat aux directeurs des écoles privées**, et noter le nom des écoles disposées à appuyer une association
- **Mise en contact associations / écoles privées par quartier** : voir les recommandations des associations professionnelles
- Faire **signer une convention de partenariat** (sur la base d'un modèle prédéfini) entre chaque école privée et chaque association, qui devra être envoyé à la DENF pour suivi / reporting annuel
- Une fois le partenariat démarré et avancé dans le temps, faire réaliser un **recensement des actions de partenariat réalisées** entre les écoles privées et les associations et formaliser un **guide des bonnes pratiques et des enseignements à tirer** de cette 1^{ère} année d'expérimentation du partenariat.

FORMULE 5 :
PARRAINAGE DE L'INSERTION D'ENFANTS DESCOLARISES
DANS DES ECOLES D'EDUCATION NON FORMELLE

- Le principe :

Les écoles privées qui ne peuvent pas ou ne veulent pas participer par de la réinsertion directe participent aux coûts de rescolarisation des enfants déscolarisés ; et ce, à travers la parrainage, c'est à dire le financement de la rescolarisation d'un ou de plusieurs enfants dans des écoles d'éducation non formelle.

- Caractéristiques de cette formule :

- **Coût : 2 000 MAD / enfant / an**
- **Deux types d'éducation non formelle existent :**
 - **un cycle court** d'une année à l'issue duquel les enfants sont réinsérés au sein de l'école publique la plus proche
 - **un cycle long** de 3 années à l'issue duquel les enfants sont présentés à **l'examen de fin de primaire**, puis incités à poursuivre leur scolarité, soit au sein d'un collège soit d'un organisme de formation professionnelle.
- **Pour chaque type d'éducation non formelle, la DENF proposera le nom d'une ou de deux associations professionnelles** opérant dans le domaine mais ce sera une **association nationale**, choisie à l'issue d'un appel à projets qui centralisera tous les dons et assurera le suivi de la mise en œuvre du programme soit directement auprès de ses équipes lorsque l'école d'ENF sera mise en œuvre à son niveau, soit auprès des autres associations d'éducation non formelle en charge d'assurer le programme ;
- L'école privée recevra un **reporting deux fois par an** qui lui permettra de suivre le programme déployé ; elle pourra même effectuer des visites sur les sites d'intervention.

- Différentes étapes de mise en oeuvre :

Pour les écoles qui seraient intéressées à participer à la rescolarisation des enfants à travers ce programme, les **différentes étapes** sont les suivantes :

- Appel à projets pour définir l'association centralisatrice, gestionnaire du programme qui va centraliser toutes les subventions reçues et réaliser ou faire réaliser les écoles et/ou classes d'éducation non formelle
- Choix par l'école privée **d'une formule de réinsertion** (une année ou 3 ans d'ENF)
- Définition par l'école du **nombre d'enfants parrainés**
- **Convention de partenariat tripartite** entre l'école privée, l'association centralisatrice et la DENF et versement des fonds directement à l'association
- **Réception de rapports de suivi par les écoles privées**

	Formule 1 : Insertion directe des enfants déscolarisés dans les écoles privées	Formule 2 : Cours du soir des enfants déscolarisés dans les écoles privées	Formule 3 : Cours d'éducation non formelle assurés par les instituteurs des écoles privées dans les locaux des écoles publiques ou dans un centre dédié
Le principe	L'école privée accueille gratuitement dans ses classes 2 enfants déscolarisés par classe / niveau qu'une association aura identifiés et suivra le long de l'année pour veiller à l'assiduité et à la rétention dans le programme	L'école privée organise des cours du soir pour les enfants déscolarisés, regroupés par classes d'âge et par niveau scolaire. Pour les plus jeunes (7-9 ans), possibilité d'intégration officielle après la 1^{ère} année en cas de progression de niveau	Un centre d'éducation non formelle est mis en place au profit des enfants déscolarisés dans une école publique de Rabat. Il est entièrement géré par les écoles privées (coordination, enseignement, encadrement pédagogique). <i>Il s'agit d'une variante de la formule 2, mais qui a lieu dans une école publique au lieu d'avoir lieu en cours du soir dans une école privée.</i>
Type d'implication de l'école privée	FORT et direct Impact important de la vie de l'école	MOYEN et Direct Impact important de la vie de l'école mais uniquement le soir après la journée officielle	MOYEN et Direct Mobilisation des instituteurs et/ou inspecteurs des écoles privées mais dans un lieu autre que l'école privée
Cibles d'écoles potentielles	Ecoles primaires situées dans des quartiers populaires	Ecoles primaires accueillant des enfants d'origine sociale variée	Ecoles primaires et collèges accueillant des enfants d'origine sociale variée
Enfants ciblés	Enfants de 7 à 9 ans maximum	Enfants de 7 à 12 ans	Entre 8 et 16 ans
Avantages	Opportunité nouvelle d'intégration des enfants déscolarisés au sein d'une école privée	Une formule tenant compte des contraintes limitant la formule 1 - Opportunité pour les 7-9 ans d'intégration officielle après la 1 ^{ère} année Développement attendu d'une expertise en éducation non formelle des instituteurs des écoles privées qui pourront par la suite être sollicités pour former les animateurs d'ENF des associations	Mobilisation des compétences pédagogiques des écoles privées et implication forte dans l'éducation non formelle Développement attendu par la suite d'une expertise en éducation non formelle des instituteurs des écoles privées qui pourront par la suite être sollicités pour former les animateurs d'ENF des associations

	Formule 1 : insertion directe	Formule 2 : cours du soir	Formule 3 : centre d'éducation non formelle géré par les écoles privées
Inconvénients / contraintes	<p>Beaucoup de contraintes de mise en oeuvre - Risque d'échec de la formule + impact négatif sur les enfants Peut avoir un impact de déscolarisation des enfants dans le public par les familles (surtout en cas d'octroi d'une bourse aux parents). Normalement, les enfants de 7 à 9 ans doivent être directement intégrés au sein des écoles publiques.</p>	<p>Doit démarrer en octobre Peut avoir un impact de déscolarisation des enfants dans le public par les familles. Normalement, les enfants de 7 à 9 ans doivent être directement intégrés au sein des écoles publiques.</p>	<p>Transport des enfants depuis leur domicile Risque d'absences et de manque de coordination pédagogique du fait de l'origine variée des instituteurs Besoin d'encadrement de près de la formule lors du site pilote</p>
Site pilote	<p>2 ou 3 écoles situées dans un ou deux quartiers de Casablanca (Aïn Sebaa et autre) 2 écoles restant à identifier après la sensibilisation / mobilisation courant septembre</p>	<p>3 ou 4 écoles situées à El Jadida (Ange Bleu) et Rabat prêtes à expérimenter cette formule suite à la sensibilisation</p>	<p>Sur la ville de Rabat, un centre d'éducation non formelle, coordonné par le Responsable du Bureau de Rabat de la Rabita</p>
Timing site pilote	<p>Doit démarrer mi septembre Suppose que le choix du site pilote soit réalisé incessamment, que l'association partenaire ait été définie mi août, que l'identification des écoles privées volontaires soit réalisé en parallèle et que l'identification des enfants soit réalisée en un mois</p>	<p>Doit démarrer en octobre Suppose que le choix du site pilote soit réalisé incessamment, que l'association partenaire ait été définie fin août, que l'identification des écoles privées volontaires soit réalisé début septembre et que l'identification des enfants soit réalisée en un mois</p>	<p>Peut démarrer en novembre</p>
Conditions de mise en oeuvre	<p>Désignation association intermédiaire par la DENF et identification écoles disposées à tenter l'expérience – liste des critères à définir</p>	<p>Désignation association intermédiaire par la DENF – liste des critères à définir</p>	<p>L'AREF met à disposition une école désaffectée et entreprend les travaux de rénovation et d'équipement. La Wilaya ou préfecture est mobilisée pour assurer le transport des élèves Plusieurs écoles privées de Rabat acceptent d'affecter une partie du temps de leurs</p>

			instituteurs à ce programme
Attentes de l'école privée	- suivi régulier par l'association de l'assiduité de l'enfant	- présence quotidienne de l'association lors des cours du soir	Mobilisation de toutes les parties prenantes et des acteurs: enfants, parents, AREF, Wilaya...
Coût	Coût pour la DENF : subvention destinée à l'association qui va identifier les enfants, mobiliser les parents, acheter les fournitures et livres nécessaires et assurer le suivi de la présence des enfants tout le long de l'année	Coût pour la DENF : subvention destinée à l'association qui va identifier les enfants, mobiliser les parents, acheter les fournitures et livres nécessaires et assurer le suivi de la présence des enfants tout le long de l'année	Coût pour la DENF : subvention destinée à l'association qui va identifier les enfants, mobiliser les parents, acheter les fournitures et livres nécessaires et assurer le suivi de la présence des enfants tout le long de l'année Coût du transport : à définir

	Formule 4 : Appui par une école privée d'une association d'ENF	Formule 5 : Parrainage par une école privée de la rescolarisation en ENF d'enfants
Principe	Une école privée apporte à une association d'éducation non formelle un appui financier et/ou technique ou logistique	Des écoles privées parrainent la rescolarisation d'enfants en subventionnant des associations d'ENF
Type d'implication de l'école privée	MOYEN ET DIRECT au niveau du directeur - Impact faible de la vie de l'école (limitée aux formations pédagogiques)	FAIBLE ET INDIRECT
Cibles potentielles	Toutes catégories pour l'appui financier - Ecoles primaires proches des lieux d'intervention de l'association pour l'appui pédagogique	Toutes catégories d'écoles
Enfants ciblés	Enfants soutenus par l'association (8 à 16 ans)	Enfants de 8 à 16 ans
Avantages	Un lien s'instaure entre le monde des écoles privées et celui de l'ENF ; un rapport humain est créé et conduira certainement à ce que le partenariat s'enrichisse au fur et à mesure – Pas de contrainte de planning	Simplicité Formule à proposer aux autres secteurs du privé Peut intervenir au courant de l'année
Inconvénients / contraintes	Le contenu de cette contribution sera varié, disparate et difficilement quantifiable -> difficultés de le restituer dans le reporting de la DENF	Aspects pratiques à ficeler : modalités de regroupement des parrainages -> une école ou un groupe Bien choisir les associations
Timing site pilote	Peut intervenir tout le long de l'année	Peut intervenir tout le long de l'année
Site pilote	Casablanca, Rabat et El Jadida	Toutes les régions
Conditions de mise en oeuvre	La Délégation du MEN ou l'AREF transmet le nom de 3 associations d'ENF sérieuses et actives par préfecture Organisation de rencontres associations / écoles privées dans les régions où un intérêt s'est manifesté	La DENF choisit l'association centralisatrice qui va déployer une partie du programme et encadrer les autres associations de mise en oeuvre après un appel à projet. La DENF transmet le nom de 3 associations d'ENF cycle court dans les régions d'intervention définies.
Attentes de l'école privée	Sérieux des associations sélectionnées	Un reporting sur les écoles / classes d'ENF créées deux fois par an ; Une crédibilité des associations de mise en oeuvre
Coût	Coût pour la DENF :	Coût pour la DENF : mailing pour les écoles privées + édition de la brochure

**CADRE DE REFERENCE DE L'EXPERIENCE PILOTE
RECAPITULATIF DES SITES PILOTES PROPOSES PAR FORMULES**

Principes retenus pour définir le cadre de référence de l'expérience pilote :

- le nombre de régions du site pilote doit être au maximum de 3 pour faciliter le suivi
- l'emplacement des régions du site pilote ne doit pas être éloigné de Rabat pour favoriser le suivi
- les régions sélectionnées doivent être fortement concernées par le phénomène de déscolarisation et des enfants qui sont en situation de travail
- il est important de disposer d'une personne ressource au sein de la région.
- les 3 formules de partenariat retenues doivent être testées dans ces sites pilotes.

Rappel des formules et de la cible		Régions du site pilote par formules		
Formules de partenariat	Cible	Casablanca	Rabat	El Jadida
Formule 1 : Cours du soir des enfants déscolarisés dans les écoles privées	Enfants de 7 à 15 ans	A proposer aux écoles privées dans les 4 quartiers ciblés : Aïn Sebaa, Aïn Chock, Sidi Bernoussi et	Délégations d'intervention toujours en cours d'identification par l'AREF	Expérience pilote à mener avec l'école Ange Bleu d'El Jadida et autres écoles intéressées dans les quartiers défavorisés de la ville d'EL JADIDA
Formule 2 : Appui par une école privée d'une association d'ENF	Associations d'ENF travaillant avec les 8 - 16 ans	Expérimentation dans plusieurs préfectures de Casablanca	Expérimentation dans plusieurs préfectures de Rabat	OUI si confirmation d'un intérêt pour cette formule lors de la sensibilisation
Formule 3 : Parrainage de la rescolarisation en ENF d'enfants	Enfants de 8 à 16 ans	A PROPOSER A TOUTES LES ECOLES PRIVEES PUIS AUX AUTRES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE		

LE CHOIX DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Introduction

La conception de plusieurs formules de partenariat avec les écoles privées a mis en évidence la nécessité de faire intervenir une ou plusieurs associations œuvrant en matière d'éducation non formelle pour chacune des formules. Dans la formule 4, ce sont les associations elles mêmes qui sont directement appuyées par des écoles privées.

Dans ce cadre, il est nécessaire de définir des **critères de choix** de ces associations. L'objet de ce document est de définir les critères de choix des associations selon les formules de partenariat définies.

LES CRITERES DE SELECTION DES ASSOCIATIONS DU SITE PILOTE SELON LES FORMULES DE PARTENARIAT

CRITERES DE SELECTION DES ASSOCIATIONS A IMPLIQUER DANS LES FORMULES 1 (insertion directe), 2 (classes ENF au sein de l'école privé) et 3 (centre d'ENF dans une école publique, géré par une école privée avec des instituteurs des écoles privées)

Rôle de l'association	Critères de sélection
<ul style="list-style-type: none">- identification des enfants déscolarisés- mobilisation sociale des parents et des enfants en vue d'une inscription de ces derniers- enquête sociale auprès des familles pour recenser les besoins- pourvoit aux besoins des enfants (achat fournitures et livres, transport...)- coordination avant le démarrage des cours avec les familles et les écoles privées et tout le long du programme- mise en place du transport des enfants en cas de besoin- suivi quotidien du déroulement des cours par la présence effective d'un représentant de l'association lors de chaque séance- suivi quotidien des absences et mobilisation sociale des parents et des enfants pour réduire les absences et les abandons- rédaction de rapports de suivi mensuels- réunions régulières de suivi avec la DENF, sur la base des rapports établis- intégration de certains élèves dans les écoles publiques ou la formation professionnelle à la fin de l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none">- l'association est active depuis plus de 5 années- l'association dispose d'une expérience de plus de 3 années en déploiement de programme d'ENF ou autre programme similaire visant l'insertion socio éducative des enfants, dans la région du site pilote- les taux annuels d'intégration de cette association sont supérieurs à 30 % sur les 3 dernières années- l'association produit un rapport annuel dans lequel elle communique sur tous ses indicateurs- l'association dispose d'une assistante sociale formée et expérimentée OU d'un agent de développement social formé à la mobilisation sociale, à la gestion de conflits et disposant de plus de 3 ans d'expérience dans ce domaine- l'association a noué des partenariats avec un minimum de 3 ou 4 institutions (publiques et/ou privées) sur les 2 dernières années

--	--

Sites d'intervention de ces associations :

- Sites pilotes des formules 1, 2 et 3 proposés dans les régions de **Casablanca, Rabat et El Jadida**

Démarche :

- Transmettre aux **AREF** des sites pilotes concernés ainsi qu'aux **délégations** retenues pour le site pilote une note expliquant le projet actuel ainsi que les critères de sélection des associations qui vont participer au site pilote
- Leur demander de faire un **avis aux associations** pour que celles qui sont intéressées à participer au site pilote et qui répondent aux critères déposent un dossier complet à la délégation avant le **23 septembre**.
- Les responsables ENF des AREF/ Délégations de ces régions doivent nous transmettre d'ici **le 26 septembre** les dossiers complets de 1 à 2 associations par province, répondant à ces critères.

NB : si les subventions sont accordées directement par la DENF aux associations pour des raisons de procédure administrative (délai d'assimilation des changements dans la procédure actuelle incompatible avec les délais du présent projet), il conviendra alors que cela soit **la DENF qui publie un appel à projet pour sélectionner les associations des sites pilotes**.

Dossier à constituer par chaque association :

- copie des statuts de l'association et le PV de la dernière assemblée générale
- copie des 3 derniers rapports annuels de l'association ou des 3 derniers rapports d'activité sur le programme d'ENF délivrés aux partenaires de l'association
- copie des conventions de partenariat avec les 3 ou 4 institutions
- CV de l'assistante sociale ou de l'agent de développement social qui sera dédié à ce programme
- les procédures de travail de l'association (identification des enfants déscolarisés, enquête sociale réalisée auprès des familles, suivi des absences et mobilisation sociale pour réduire les absences et les abandons...)

CRITERES DE SELECTION DES ASSOCIATIONS

A IMPLIQUER DANS LA FORMULE 4

Appui financier et/ou technique d'une école privée à une association d'ENF

Rôle de l'association	Critères de sélection
<p>Mise en œuvre du programme d'ENF</p> <ul style="list-style-type: none">- identification des enfants déscolarisés- mobilisation sociale des parents et des enfants en vue d'une inscription de ces derniers- enquête sociale auprès des familles pour recenser les besoins- recrutement d'un animateur d'ENF- formation de l'animateur- animation des cours d'ENF par l'animateur- supervision régulière de l'activité- suivi régulier des absences et mobilisation sociale parents/enfants pour réduire les absences- évaluation du niveau des élèves- rédaction de rapports de suivi mensuels- rédaction de rapports d'activité du programme- intégration des enfants au sein de l'école publique ou de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">- l'association est active depuis plus de 5 années- l'association dispose d'une expérience de plus de 3 années en déploiement de programme d'ENF dans la région définie- l'association dispose d'un interlocuteur impliqué dans la gestion du programme d'ENF (responsable du programme ENF), qui ait la volonté de progresser ;- les taux annuels d'intégration de cette association sont supérieurs à 30 % sur les 2 dernières années- l'association applique des procédures de suivi des absences et suit les critères de taux d'absence et d'abandon des élèves- l'association produit un rapport annuel dans lequel elle communique sur tous ses indicateurs- l'association a noué des partenariats avec des institutions (publiques et/ou privées) sur les 2 dernières années

Sites d'intervention de ces associations :

- Sites pilotes des formules 1, 2 et 3 proposés dans les régions de **Casablanca, Rabat et El Jadida**.

Démarche :

- Transmettre aux **délégations des régions** du site pilote une note expliquant le projet actuel ainsi que les critères de sélection des associations qui vont participer au site pilote, joindre à cette note un questionnaire à faire remplir par le Président de l'association, comportant notamment une question sur les besoins d'appui de son association et sur les démarches entreprises ces 2 dernières années pour améliorer la qualité de son programme d'ENF, ainsi que les résultats obtenus
- Leur demander de **publier un avis** aux associations pour que celles qui sont intéressées à participer au site pilote et qui répondent aux critères déposent un dossier complet à la délégation avant le **23 septembre** ou leur demander **d'organiser une rencontre** à laquelle ils convient toutes les associations actives et répondant à des critères minimaux

- Les responsables ENF des AREF/ Délégations de ces régions transmettent d'ici **fin septembre** les dossiers complets de 2 à 3 associations par province, répondant à ces critères.
- Réunion de **mise en relation** entre les associations et les écoles privées dans chacune des provinces sélectionnées pour le site pilote.

Dossier à constituer par chaque association :

- **copie des statuts de l'association**, du PV de la dernière assemblée générale et de la liste des membres du bureau
- **organigramme** de l'association s'il existe
- le **dernier rapport annuel d'activité** de l'association, y compris **rapport financier**
- les **conventions de partenariat** avec les institutions au cours de 2 dernières années
- **questionnaire rempli** par le président de l'association

**CRITERES DE SELECTION DE L'ASSOCIATION CENTRALISATRICE
A IMPLIQUER DANS LA FORMULE 5
PARRAINAGE DE LA RESCOLARISATION DES ENFANTS
PAR DES ECOLES PRIVEES**

Les subventions reçues sont versées à une association centralisatrice qui déploie le programme d'ENF soit totalement directement soit en s'appuyant pour certains régions sur une ou plusieurs associations d'ENF.

Les critères de sélection relatifs à l'association centralisatrice sont proposés ci dessous :

Rôle de l'association	Critères de sélection
<p>Centralisation des subventions reçues et rapport avec les donateurs / parrains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouverture d'un compte bancaire dédié - constitution d'une base de données écoles privées, subventions données... - établissement d'un rapport financier annuel (pour ses dépenses et celles des autres associations le cas échéant) - établissement de rapports d'activité semestriels pour chaque école « parrain » - mobilisation en 2012 et par la suite de nouveaux parrains du secteur privé et renouvellement dans la mesure du possible des parrainages reçus en 2011 <p>Mise en œuvre directe du programme d'ENF</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des enfants déscolarisés - mobilisation sociale des parents et des enfants en vue d'une inscription de ces derniers - recrutement d'un animateur d'ENF - formation de l'animateur - animation des cours d'ENF supervision régulière de l'activité - suivi régulier des absences et mobilisation sociale parents/enfants pour réduire les absences - évaluation du niveau des élèves - démarches en fin de cycle en vue pour l'examen de fin de primaire - appui aux démarches des enfants et parents en vue de la poursuite des études après l'ENF 	<p>Capacités globales de l'association centralisatrice</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'association est active depuis plus de 5années - l'association dispose d'une expérience de plus de 4 années en déploiement de programme d'ENF dans plusieurs régions du Maroc - le budget annuel de l'association est supérieur à 500 000 MAD sur les 4 dernières années - les comptes de l'association sont certifiés - l'association dispose d'un minimum de 5 partenaires, privés et/ou publics dont un partenaire étranger sur les 4 dernières années - l'association dispose d'un minimum de 4 salariés au siège <p>Capacité à gérer un programme d'ENF à grande échelle et à encadrer d'autres associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre moyen d'enfants bénéficiaires des programmes d'ENF déployés directement par l'association sur les 4 dernières années est au minimum de 400 élèves / an - l'association dispense des formations régulières et structurées à ses animateurs - l'association dispose d'une programmation détaillée des cours par niveau scolaire - l'association dispose d'outils structurés d'évaluation du niveau des élèves - l'association dispose d'au moins 3 superviseurs ayant un minimum de 3 ans d'expérience en ENF - les taux annuel d'intégration (école publique, formation professionnelle, certificat de fin de primaire) des enfants encadrés par l'association est au minimum de 40%

	<ul style="list-style-type: none"> - l'association dispose et applique des procédures de suivi des absences et suit les critères de taux d'absence et d'abandon des élèves - l'association produit un rapport annuel dans lequel elle communique sur tous ses indicateurs
--	--

Dossier à constituer par l'association centralisatrice :

- les statuts de l'association et le PV de la dernière assemblée générale
- les **3 derniers rapports annuels** de l'association y compris **rapport financier**
- les **rapports** des 3 dernières années **des commissaires aux comptes**
- les 3 derniers rapports d'activité sur le programme d'ENF délivrés aux partenaires les plus importants de l'association
- les **conventions de partenariat** avec les 5 institutions
- **l'organigramme du siège** et les fiches fonction / CV des personnes concernées
- la **procédure d'identification** des enfants déscolarisés et **de sensibilisation / mobilisation sociale** des enfants et des parents initiale (lors du recrutement) et continue (durant tout le programme) : approche, thèmes, fréquence ...
- la **procédure de suivi des absences** par l'association
- la **procédure de suivi des abandons**
- **les procédures d'évaluation du niveau des élèves**
- **le programme de formation des animateurs de l'association**
- lorsque l'association centralisatrice délègue le déploiement du programme d'éducation non formelle à d'autres associations, le descriptif **du programme d'encadrement de ces associations** (formation, nombre de visites...).

Une fois ces critères définitivement validés par la DENF, Oxygène Etudes et Conseil procédera à la **rédaction des termes de référence d'un appel à projet** à publier sur les sites de la DENF et tanmia.ma en vue de sélectionner l'association centralisatrice.

A noter qu'au cours des prochaines années, la DENF envisage la possibilité de **désigner 2 nouvelles associations centralisatrices** pour se répartir la centralisation des subventions et le déploiement des programmes d'ENF.

ANNEXES

**TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL A PROJET
DESTINE A SELECTIONNER L'ASSOCIATION CENTRALISATRICE POUR LE
DEPLOIEMENT DE LA FORMULE DE PARRAINAGE**

Contexte

La Direction de l'Education Non Formelle a lancé un projet destiné à impliquer les écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants au Maroc.

Parmi les formules de partenariat qui leur sont proposées figure celle qui leur permet de financer les frais de rescolarisation d'un ou de plusieurs enfants dans des classes d'éducation non formelle déployées par une association spécialisée dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que la Direction de l'Education Non Formelle lance un appel à projet destiné à sélectionner une association qui centralisera les subventions reçues en provenance des écoles privées et déploiera le programme d'éducation non formelle dans une ou plusieurs régions du Maroc. Les missions de cette association sont détaillées ci- après.

Les variantes du programme d'éducation non formelle proposé

Les écoles privées pourront choisir l'une des 3 formules suivantes d'éducation non formelle, sachant que, quelque soit la formule, le montant à verser sera de 2000 MAD / an / enfant :

Durée de parrainage	Contenu du programme	Résultats attendus
Une année	Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle	40% des enfants pris en charge sont intégrés à la fin de l'année dans une école publique ou à la formation professionnelle
Deux années	En année 1 : Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle En année 2 : Une prise en charge psycho sociale des enfants ayant réintégré l'école ou intégré la formation professionnelle	** % (valeur à déterminer) des enfants accompagnés achèvent leur année scolaire au sein de l'école publique ou de l'organisme de formation professionnelle
Trois années	Une prise en charge éducative continue sur 3 années des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle devant les conduire à un niveau de fin de primaire	60% des enfants inscrits en année 1 achèvent le cycle de 3 années d'ENF 60 % des enfants inscrits en début de 3 ^{ème} année réussissent leur examen de fin de primaire

Rôle de l'association centralisatrice

Les différentes missions de l'association centralisatrice sont résumées ci dessous :

- **Centralisation des subventions reçues et rapport avec les donateurs / parrains :**
 - ouverture d'un **compte bancaire dédié** pour centraliser les subventions reçues

- constitution d'une **base de données** écoles privées, subventions données...
- **allocation des subventions reçues** au déploiement du programme d'éducation non formel
- établissement d'un **rapport financier annuel** détaillant les subventions reçues et leur utilisation précise dans le cadre du déploiement du programme d'éducation non formelle
- établissement de **rapports d'activité semestriels** pour chaque école privée ayant effectué un don
- développement et fidélisation du **réseau de parrains**.

- **Mise en œuvre du programme d'ENF**

- **proposition de régions de déploiement** du programme d'ENF à la DENF à faire valider par cette dernière
- **identification des enfants déscolarisés** dans la région définie
- mobilisation sociale des parents et des enfants en vue d'une **inscription** de ces derniers
- **recrutement** d'un animateur d'ENF
- **formation** de l'animateur
- **animation** des cours d'ENF
- **supervision régulière** de l'activité
- **suivi régulier des absences** et mobilisation sociale parents/enfants pour réduire les absences et les abandons
- **évaluation régulière** du niveau des élèves
- appui aux démarches des enfants et parents en vue de l'**intégration** à la fin du programme d'éducation non formelle au sein soit de l'école publique primaire, soit du collège soit de la formation professionnelle
- établissement de rapports ****** (périodicité à préciser)** d'activité à destination de la DENF.

Critères de sélection

Les critères que devront satisfaire les associations qui postulent à cet appel à projets sont définis ci dessous :

- **Capacités globales, administratives et financières de l'association centralisatrice**

- l'association est active depuis plus de **5 années**
- l'association dispose d'une expérience de plus de **4 années** en déploiement de programme d'ENF dans **plusieurs régions** du Maroc
- le **budget annuel** moyen de l'association sur les 4 dernières années est supérieur à **500 000 MAD**
- les comptes de l'association sont **certifiés** par un cabinet comptable habilité
- l'association dispose d'un minimum de **5 partenaires**, privés et/ou publics dont un **partenaire étranger** sur les 4 dernières années
- l'association dispose d'un minimum de **4 salariés** au siège

- **Capacité à gérer un programme d'ENF à grande échelle :**

- le nombre moyen d'enfants **bénéficiaires** des programmes d'ENF déployés directement par l'association sur les 4 dernières années est au minimum de **400 élèves / an**
- l'association dispense des **formations** régulières et structurées à ses animateurs
- l'association dispose d'une **programmation détaillée** des cours par niveau scolaire

- l'association dispose d'outils structurés d'**évaluation du niveau des élèves**
- l'association dispose d'au **moins 3 superviseurs ayant un minimum de 3 ans** d'expérience en ENF
- les **taux annuel d'intégration** (école publique, formation professionnelle, certificat de fin de primaire) **des enfants encadrés par l'association est au minimum de 40%**
- l'association dispose et applique des **procédures de suivi des absences** et suit les critères de **taux d'absence et d'abandon** des élèves
- l'association produit un **rapport annuel** dans lequel elle communique sur tous ses indicateurs.

Modalités de soumission

Les associations d'éducation non formelle intéressées devront envoyer avant le ** à 17h, à la Direction de l'Éducation Non Formelle, adresse *****, à l'attention de M. ***** **un dossier** comportant l'ensemble des éléments suivants :

- **dossier juridique de l'association** : les statuts, la liste des membres du bureau et le PV de la dernière assemblée générale
- les **3 derniers rapports annuels** de l'association y compris les **rapports financiers**
- les **rapports** des 3 dernières années **des commissaires aux comptes**
- les 3 derniers rapports d'activité sur le programme d'ENF délivrés aux partenaires les plus importants de l'association
- les **conventions de partenariat** avec les 5 institutions partenaires de l'association
- **l'organigramme du siège** et les fiches fonction / CV des personnes concernées
- la **procédure d'identification** des enfants déscolarisés et **de sensibilisation / mobilisation sociale** des enfants et des parents dans la phase initiale, lors du recrutement mais aussi durant tout le programme : approche, thèmes, fréquence ...
- la **procédure de suivi des absences** par l'association
- la **procédure de suivi des abandons**
- **les procédures d'évaluation du niveau des élèves**
- **le programme de formation des animateurs de l'association**

lorsque l'association centralisatrice délègue le déploiement du programme d'éducation non formelle à d'autres associations, le descriptif **du programme d'encadrement de ces associations** (formation dispensée, nombre de visites, rapports de visite...)

GUIDE DE PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMULE DE CLASSES ENF DANS LES ECOLES PRIVEES

I - Contexte

La Direction de l'Education Non Formelle a lancé un projet destiné à identifier les moyens d'impliquer les écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants au Maroc.

Plusieurs formules de partenariat ont été retenues parmi lesquelles celle qui consiste à ce que certaines écoles privées mettent en place dans leurs locaux, et en fin de journée, des cours d'éducation non formelle, au profit de groupes d'enfants déscolarisés. Ces cours seront animés par les instituteurs des écoles privées.

Dans la première phase du site pilote, cette formule va être expérimentée dans 3 régions du Maroc qui sont : la région du Grand Casablanca, celles de Rabat – Salé – Zemmour – Zaer et de Doukkala Abda.

II - Présentation générale du nouveau programme d'éducation non formelle au sein des écoles privées

- Le principe :

L'école privée accueille **en cours du soir, dans ses locaux**, des enfants déscolarisés habitant à proximité de l'école, par petit groupe de **10 à 15 enfants**.

- Les caractéristiques

- **Horaires** : les cours ont lieu à la fin de la journée classique de l'école, soit à partir de **17h30 ou 18h** selon les écoles ; leur durée sera de **2 heures** et ils auront lieu **5 jours par semaine**.
- **Animation des cours** : les cours seront animés par des instituteurs de l'école privée ; les enfants seront regroupés par niveau scolaire et par tranche d'âge ; ils bénéficieront d'un encadrement pédagogique rapproché, compte tenu du nombre réduit d'enfants par groupe (15 élèves maximum).
- **Encadrement** : le représentant de l'association d'éducation non formelle accompagnatrice devra **être présent tous les soirs**, et ce, pour suivre notamment les absences et les comportements des élèves
- **Objectifs pédagogiques du programme** : pour chaque groupe d'un niveau donné, l'objectif sera de conduire les élèves du groupe à acquérir en une année scolaire les principales compétences du niveau supérieur ; les manuels scolaires qui serviront de support de cours seront ceux qu'utilise l'école privée.
- **Débouchés du programme** : à l'issue de la première année de cours, les enfants les plus jeunes pourront être intégrés soit au sein de l'école privée (sous certaines conditions), soit au sein de l'école publique la plus proche ; les plus âgés poursuivront les cours dans ce programme jusqu'à obtention du niveau de fin de 6^{ème} année primaire.

III- Les associations accompagnatrices de ce programme : rôle et processus de sélection

■ Rôle des associations accompagnatrices de ce programme selon les phases :

○ Phase de préparation du démarrage :

- ↪ **Prospection dans les quartiers ciblés en vue d'identifier les enfants déscolarisés** et recueillir les données socio éducatives (**enquête sociale** auprès des familles) les concernant (Format de fiche par enfant en annexe)

Etant donné que la population d'enfants qui travaille est le plus souvent en situation d'emploi, l'association doit également aller rencontrer l'employeur de l'enfant pour le sensibiliser à la nécessité de libérer l'enfant en fin d'après midi pour qu'il puisse assister aux cours.

- ↪ **Mobilisation sociale** des parents et des enfants en vue d'une **inscription** de ces derniers au programme
- ↪ **Elaboration d'un rapport de synthèse sur les enfants disposés à intégrer le programme**
- ↪ **Evaluation** du niveau scolaire des enfants

Règle d'évaluation préconisée :

Niveau actuel de l'élève = Niveau officiel lors de l'abandon – 1

Exemple : un élève qui a quitté l'école alors qu'il était en 3^{ème} année primaire doit être inscrit en 2^{ème} année primaire s'il a quitté l'école avant le début du 3^{ème} trimestre et en 3^{ème} année primaire s'il a quitté l'école au cours du 3^{ème} trimestre.

- ↪ **Regroupement par age et par niveau scolaire pour affectation aux écoles privées du quartier** en coordination avec l'AREF et la Délégation concernées
- ↪ **Sensibilisation** des instituteurs des écoles privées déployant le programme sur la situation sociale des enfants en coordination avec l'AREF et la Délégation concernées
- ↪ Pourvoir aux **besoins des enfants** (achat fournitures et livres, petite collation avant le démarrage des cours...)
- ↪ **Coordination** avant le démarrage des cours avec les familles et les écoles privées
- ↪ Mise en place du **transport** des enfants en cas de besoin, en concertation avec la Délégation

○ Dès le démarrage du programme :

- ↪ **Suivi quotidien** du déroulement des cours par la **présence effective d'un représentant de l'association lors de chaque séance d'éducation non formelle dans l'école privée**
- ↪ **Suivi quotidien des absences** et mobilisation sociale des parents et des enfants pour réduire les absences et les abandons
- ↪ Rédaction de **rapports de suivi mensuels envoyés à l'AREF**

- ↪ Réunions régulières de suivi avec la délégation / AREF, sur la base des rapports établis
- ↪ Mise en place d'activités parascolaires renforçant la motivation des enfants (excursions, cérémonie de fin d'année de remise de prix...)
- ↪ **Intégration des élèves** dans les écoles publiques ou à la formation professionnelle à la fin de l'année scolaire.

Il est à préciser que la **mobilisation initiale des écoles privées de quartiers concernés par le site pilote sera du ressort de l'AREF et non des associations.**

Il est à noter que la personne désignée par l'association pour assister quotidiennement aux cours aura ainsi la possibilité de découvrir de nouvelles approches pédagogiques et de se former au contact d'instituteurs des écoles privées.

■ Critères de sélection des associations accompagnatrices

Les **critères** que devront satisfaire les associations qui postulent à l'appel à projets de sélection sont définis ci dessous :

- **l'association adhère à ce nouveau programme, comprend sa valeur ajoutée**
- l'association est active depuis plus de **3 années**
- l'association dispose d'une expérience de **3 années** minimum :
 - en déploiement de **programme d'ENF** ou autre programme similaire visant l'insertion socio éducative des enfants
 - **dans la région du site pilote** et en particulier dans le **milieu urbain**
- les **taux annuels d'intégration** de cette association sont supérieurs à 30 % sur les 3 dernières années
- l'association produit un **rapport annuel d'activité**
- l'association dispose d'une personne qualifiée et formée disposant de 3 ans minimum **d'expérience en mobilisation sociale** des parents et des enfants
- l'association a noué des **partenariats** avec un minimum de **3 institutions** (publiques et/ou privées) sur les 2 dernières années

■ Modalités de soumission

Les associations d'éducation non formelle intéressées devront envoyer **avant une date à déterminer par l'AREF, à l'AREF / la Délégation**, adresse à indiquer, à l'attention de M. à indiquer **un dossier** comportant l'ensemble des éléments suivants :

- **dossier juridique de l'association** : les statuts, la liste des membres du bureau et le PV de la dernière assemblée générale

- **3 derniers rapports annuels** de l'association ou des 3 derniers rapports d'activité sur le programme d'ENF délivrés aux partenaires de l'association
- **conventions de partenariat** avec les 3 institutions partenaires
- **CV de la personne** au sein de l'association (assistante sociale, agent de développement social ou animateur) qui sera dédiée à ce programme
- **les procédures de travail de l'association** : identification des enfants déscolarisés, enquête sociale réalisée auprès des familles, suivi des absences et mobilisation sociale pour réduire les absences et les abandons...

IV- Le rôle de l'AREF dans la mise en œuvre de ce programme selon les étapes

Le responsable ENF de l'AREF est le responsable de la mise en œuvre de ce nouveau programme, dans la phase pilote.

Il s'appuiera naturellement sur le responsable ENF de chaque délégation concernée, mais devra encadrer de près les différentes étapes et reste responsable du bon déroulement des opérations.

Son rôle durant les deux phases est précisé ci après :

○ Phase de préparation du démarrage :

- ↪ Prise de connaissance détaillée du programme et des modalités de mise en œuvre
- ↪ **Sélection des préfectures** concernées par le site pilote en accord avec le Directeur de l'AREF
- ↪ Définition du **nombre d'élèves cibles** par préfecture en accord avec la DENF
- ↪ **Sélection des associations partenaires** selon les modalités décrites précédemment
- ↪ **Information** des associations sélectionnées sur le contenu détaillé du programme et sur leur rôle précis
- ↪ Rencontre dans chaque préfecture d'un **directeur d'école privée relais**, motivé, qui puisse identifier dans sa préfecture les autres directeurs susceptibles de participer à la formule des cours du soir
- ↪ **Co organisation de la réunion de sensibilisation / mobilisation des écoles privées** au sein de l'AREF (fiche spécifique détaillant les modalités en annexe)
- ↪ Recueil des **intentions de participation** des écoles privées ainsi que des coordonnées des directeurs
- ↪ Suivi dans chaque préfecture des avancées et des **résultats de la prospection** réalisée par les associations
- ↪ **Réunion de partage des informations avec les associations** et encadrement de **l'opération de regroupement** au sein de chaque préfecture des élèves selon le niveau scolaire et la tranche d'âge ; cela permettra d'identifier le nombre d'écoles nécessaire par délégation, à raison de 15 enfants par école
- ↪ **Relance dans chaque préfecture des directeurs privés** ayant émis l'intention de participer à la formule pour confirmer leur engagement
- ↪ **Dans chaque préfecture**, organisation en étroite concertation avec le responsable de l'association professionnelle des écoles privées de la Région, d'une réunion en présence des directeurs des écoles privées impliquées et des associations pour présenter les résultats de la prospection, les différents groupes constitués et **procéder à l'affectation des groupes par école privée**, en privilégiant le critère de proximité géographique
- ↪ **Supervision du démarrage** du programme dans chaque école
- ↪ Mise en place des **conventions de partenariat** entre l'AREF et chaque école privée d'une part et entre l'AREF et chaque association d'autre part
- ↪ Réalisation et envoi à la DENF **d'un document de synthèse** mise à disposition du financement de ce programme en fonction du nombre réel de bénéficiaires.

○ Dès le démarrage du programme :

- ↳ Réalisation de **visites terrain** dans les écoles privées durant les cours du soir pour s'assurer du bon déroulement du programme
- ↳ Analyse des **rapports de suivi des associations**
- ↳ Organisation d'une **réunion trimestrielle** avec les instituteurs impliqués dans chaque préfecture et les associations pour faire le point sur le programme

V- Le rôle de l'école privée dans la mise en œuvre de ce programme selon les étapes

Le rôle de l'école privée selon les étapes est défini ci dessous :

○ Phase de préparation du démarrage :

- Désignation d'un(e) instituteur(rice) en charge d'animer les cours du soir pour un groupe d'élèves ; selon les écoles, il pourra s'agir de 2 instituteurs, le 2^{ème} étant spécialisé en français
- Mise à disposition de la salle pour assurer les cours du lundi au vendredi, de 17h30 à 19h30
- Participation à la réunion organisée par l'AREF pour présenter les groupes et procéder aux affectations des groupes par école
- Communication au représentant de l'association de la date de démarrage des cours pour relais

○ Dès le démarrage du programme :

- Encadrement périodique des cours du soir par un inspecteur ou par le responsable pédagogique de l'école
- Evaluations régulières des compétences des élèves pour suivre la progression de niveau
- Evaluation finale du niveau des élèves à la fin de l'année
- Participation à la réunion de partage d'expérience organisée par l'AREF, en juillet, après la fin des cours entre tous les instituteurs concernés
- Identification, le cas échéant, des élèves les plus jeunes éligibles à l'intégration directe au sein de l'école privée.

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ENFANT

Association : _____

Fiche renseignée par : _____

PREFECTURE : _____

Données générales sur l'enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M F

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____ Commune / quartier : _____

Téléphone portable enfant, père et/ou mère : _____

Situation éducative

Parcours scolaire de l'enfant : _____
école fréquentée, durée,

Date et raisons de l'abandon scolaire : _____

Niveau scolaire lors de l'abandon : _____

Niveau des notes au cours de la dernière année de cours à l'école : _____

Autre programme non formel suivi ? : _____
si oui, quand, quel programme (ENF, alpha ?) avec quel organisme, raison arrêt ?

Situation familiale

Livret de l'état civil : oui non

Inscription sur le livret de l'état civil : oui non

Besoin de suivi pour la régularisation de l'état civil : _____

Parents : mariés divorcés décédés

Âge du père : _____ Âge de la mère : _____

L'enfant vit avec : ses 2 parents son père sa mère

ses grands-parents autre : _____

Le père travaille ? oui non

Type de travail : _____ Revenu mensuel : _____

La mère travaille ? oui non

Type de travail : _____ Revenu mensuel : _____

Autres informations sur la situation familiale de l'enfant :

Niveau d'étude des parents :

Père : Analphabète M'sid École publique Niveau : ____

Mère : Analphabète M'sid École publique Niveau : ____

Nombre de frères et sœurs : frères : _____ sœurs : _____

Niveau scolaire des frères et sœurs :

Niveau 0 : _____ Niveau 1 : _____ Niveau 2 : _____

Niveau 3 : _____ Niveau 4 : _____ Niveau 5 : _____

Niveau 6 : _____ Autre : _____

Alignement fraternel : Aîné Cadet Benjamin

Situation socio professionnelle

L'enfant travaille t il ? OUI / NON

Si oui,

Type d'emploi : _____

Horaires : _____

Fréquence : _____

(tous les jours ?)

Lieu : _____

Coordonnées employeur : _____

Revenus hebdomadaires : _____

Autre information : _____

Situation de santé

L'enfant a un carnet de vaccinations : oui non

Vaccinations effectuées : _____

Vaccinations restantes : _____

L'enfant consulte régulièrement un médecin : oui non

Maladie grave ? : _____

Traitement ? : _____ Durée prévue : _____

Date du dernier contrôle médical : _____

FICHE TECHNIQUE
REUNION DE MOBILISATION DES ECOLES PRIVEES
DE LA REGION _____
DESTINEE A LES FAIRE SOUSCRIRE A L'UNE DES TROIS FORMULES DE
PARTENARIAT VISANT A PARTICIPER
AUX EFFORTS DE RESCOLARISATION DES ENFANTS

CONTEXTE

La DENF a lancé une mission destinée à identifier de manière participative, différentes formules de partenariat permettant d'impliquer les écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants. Trois formules ont été retenues, qui seront notamment expérimentées dans le cadre de sites pilotes.

L'un des défis de ce projet est de réussir à faire adhérer les écoles privées à l'une des 3 formules et plus particulièrement à la formule des cours du soir, que nous souhaitons mettre en place en premier.

Dans ce cadre, il a été convenu d'organiser une réunion lors de laquelle des directeurs des écoles privées seraient invités pour prendre connaissance des possibilités de partenariat et être mobilisées pour participer à la formule des cours du soir.

OBJECTIFS

- Informer/ sensibiliser les directeurs des écoles privées de la problématique de la déscolarisation
- Les informer des différentes formules de partenariat élaborées
- Recueillir leurs remarques/suggestions par rapport à ce projet
- Tenter de convaincre les directeurs de participer à la formule des cours du soir
- Recueillir les intentions de participation en distribuant et faisant remplir à la fin de la réunion un formulaire

CARACTERISTIQUES DE LA REUNION A VALIDER / COMPLETER :

- **Lieu :** AREF
Salle pouvant accueillir environ 70 personnes
- **Date :** _____
- **Durée :** 1h30 / 2h maximum
- **Participants :**
 - o Directeur de l'AREF
 - o Directeur de la DENF et/ou autre responsable de la DENF
 - o Président de l'Union de l'Enseignement Libre et Vice Président
 - o *** écoles privées primaires, 10 par quartier cible
 - o Responsables ENF de l'AREF et des délégations concernées

- Responsable du partenariat avec les écoles privées de l'AREF
- Personnes focales responsables du bureau de l'enseignement privé au sein de chacune des délégations concernées
- Représentants de la Wilaya, des services de la DAS des préfectures concernées ?

- **Programme de la réunion :**

- **Introduction :** Directeur de l'AREF
- **Brève présentation de la problématique de la déscolarisation** et l'idée du projet et la démarche retenue : Direction de l'ENF
- **Présentation des formules de partenariat :** responsable ENF de l'AREF sur la base du support de présentation standard
- **Recueil des remarques,** observations et réponse aux questions des écoles privées
- **Conclusion**
- Remplissage des **fiches d'intention de participation** par les directeurs des écoles privées (cf. questionnaire joint)

Modérateur : Responsable ENF de l'AREF

- **Convocation des participants :**

- **Directeur des écoles privées :** à convoquer par les directeurs relais identifiés au sein de chaque préfecture
- **Autres invités :** Services chargés de l'enseignement privé

- **Support de présentation :**

Le support de présentation des formules est disponible en version arabe.

**PARTENARIAT AVEC LES ECOLES PRIVEES
POUR PARTICIPER A LA RESCOLARISATION DES ENFANTS**

QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES ECOLES PRIVEES

Vous venez de prendre connaissance des différentes formules de partenariat permettant aux écoles privées de participer aux efforts de rescolarisation des enfants.
Merci de bien vouloir remplir le questionnaire ci dessous qui nous permettra d'identifier vos intentions de participation à l'une des formules présentées.

Nom de l'école privée :

Préfecture :

Nom Directeur de l'école :

N° de téléphone portable :

INTENTIONS DE PARTICIPATION – Merci de cocher la (ou les) case(s) qui correspond(ent) à vos intentions de participation

<input type="checkbox"/>	Formule 1 Cours du Soir	Je suis disposé à accueillir au sein de mon école un groupe d'enfants déscolarisés en cours du soir
<input type="checkbox"/>	Formule 2 Appui d'une association	Type de soutien envisagé : Critères association ?
<input type="checkbox"/>	Formule 3 Financement de la rescolarisation d'enfant	Nombre d'enfants parrainés : Durée (1, 2 ou 3 ans) :
<input type="checkbox"/>	Aucune formule	Remarque :

REMARQUES / OBSERVATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CAHIER DES CHARGES DEFINISSANT LES MODALITES D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION CENTRALISATRICE DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DE LA FORMULE DE PARRAINAGE

Contexte

Le présent cahier des charges précise les modalités d'intervention de l'association centralisatrice retenue par la DENF dans le cadre de la mise en œuvre de la formule 3 de partenariat avec les écoles privées.

Rappel de la formule

Les écoles privées qui ne peuvent pas participer de manière directe à la réinsertion des enfants déscolarisés participent aux coûts de rescolarisation de ces enfants ; et ce, à travers le parrainage, c'est à dire le financement de la rescolarisation d'un ou de plusieurs enfants dans des écoles d'éducation non formelle gérées par l'association centralisatrice retenue. Cette dernière assurera par ailleurs la centralisation directe des subventions reçues ainsi que le démarchage des écoles privées en vue de les inciter à financer le programme. Son rôle détaillé est présenté ci dessous :

Rôle de l'association centralisatrice

Les différentes missions de l'association centralisatrice sont résumées ci dessous :

- **Démarchage des écoles privées en vue de les inciter à financer le programme**

- ↳ **Lettre conjointe DENF/ AC pour informer les écoles privées du programme**

Aussitôt après la signature de la convention de partenariat entre l'association centralisatrice et la DENF, l'association centralisatrice (AC) constitue un fichier des écoles privées au Maroc et prépare des lettres à l'ensemble de ces écoles, qui seront co signées par la DENF.

Cette lettre devra préciser clairement que lorsqu'une école privée octroie une subvention au programme d'ENF, une convention de partenariat tripartite est signée entre cette école privée, l'AC et la DENF.

Cette mesure permet à la DENF d'être informée de toutes les subventions collectées dans le cadre de ce programme et d'être en mesure de contrôler par la suite que le déploiement du programme d'ENF s'effectue en conformité avec les subventions reçues.

- ↳ **Autres actions de démarchage**

L'association centralisatrice entreprendra toutes les démarches nécessaires complémentaires visant à récolter des subventions en provenance des écoles privées

- ↳ **Développement et fidélisation du réseau de parrains.**

L'AC devra entreprendre toutes les mesures nécessaires au développement du nombre d'écoles privées partenaires et à leur fidélisation.

- **Centralisation des subventions reçues et rapport avec les donateurs / parrains :**

- ↳ Ouverture d'un **compte bancaire dédié** pour centraliser les subventions reçues

Les relevés de ce compte bancaire devront être tous archivés et mis à la disposition de la DENF lors des éventuelles missions d'audit.

Toutes les pièces justificatives relatives aux recettes et dépenses concernant ce compte devront également être classées et archivées pour pouvoir être utilisées lors des missions d'audit.

↳ **Constitution d'une base de données** écoles privées, subventions données...

Cette base de données devra permettre à tout moment d'identifier les noms des écoles ayant participé à cette formule de partenariat, la durée de leur engagement, ainsi que le nombre d'enfants concernés.

↳ **Allocation des subventions reçues** au déploiement du programme d'éducation non formel

Dès que le total des subventions reçues permet l'ouverture d'une ou de deux classes d'éducation non formelle, l'AC lance alors la prospection pour démarrer le programme d'ENF, aussitôt celle-ci achevée.

Une correspondance devra aussitôt être établie par écrit entre la subvention de chaque école privée et les caractéristiques précises de l'école ou de la classe d'ENF ainsi constituée.

↳ **Etablissement d'un rapport financier semestriel détaillant les subventions reçues et leur utilisation** précise dans le cadre du déploiement du programme d'éducation non formelle

A la fin de chaque semestre, l'AC doit constituer un rapport financier détaillant l'ensemble des subventions reçues, justifiées par les relevés bancaires correspondants.

Ce rapport doit détailler l'affectation des dépenses en précisant notamment dans un rapport d'activité les différentes caractéristiques des classes ou écoles d'ENF déployées grâce à ces subventions.

A noter que toute subvention reçue doit donner lieu à une information écrite de l'AC à la DENF dans un délai n'excédant pas un mois suivant sa réception.

Le non respect de cette règle donne le droit à la DENF de résilier le contrat de partenariat avec l'association centralisatrice.

↳ Etablissement de **rapports d'activité semestriels** pour chaque école privée ayant effectué un don

Six mois après le démarrage du programme d'ENF, l'AC doit élaborer un rapport d'activité pour chacune des écoles privées ayant financé le programme, précisant les principales informations suivantes : nombre d'enfants, répartition par genre, par niveau scolaire, par âge, raisons de l'abandon scolaire, douar ou quartier d'intervention, commune, province et région concernée ; caractéristiques du programme d'ENF déployé, données sur l'animateur...

Un rapport semestriel devra être envoyé tout le long du partenariat.

Un rapport consolidé des rapports envoyés aux écoles privées devra être transmis à la DENF.

• **Mise en œuvre du programme d'ENF**

Les variantes du programme d'éducation non formelle proposé

Les écoles privées pourront choisir l'une des 3 formules suivantes d'éducation non formelle :

Durée de parrainage	Contenu du programme	Résultats attendus
Une année	Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle	40% des enfants pris en charge sont intégrés à la fin de l'année dans une école publique ou à la formation professionnelle
Deux années	<p>En année 1 : Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle</p> <p>En année 2 : Une prise en charge psycho sociale des enfants ayant réintégré l'école ou intégré la formation professionnelle</p>	** % (valeur à déterminer) des enfants accompagnés achèvent leur année scolaire au sein de l'école publique ou de l'organisme de formation professionnelle
Trois années	Une prise en charge éducative continue sur 3 années des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle devant les conduire à un niveau de fin de primaire	<p>60% des enfants inscrits en année 1 achèvent le cycle de 3 années d'ENF</p> <p>60 % des enfants inscrits en début de 3^{ème} année réussissent leur examen de fin de primaire</p>

GUIDE DES PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMULE 2 D'APPUI D'UNE ASSOCIATION D'ENF PAR UNE ECOLE PRIVEE

I- INTRODUCTION

La conception de plusieurs formules de partenariat a abouti à une formule dans laquelle ce sont les associations d'éducation non formelle qui sont directement appuyées par des écoles privées.

Cette formule a été proposée par deux représentants d'une association professionnelle des écoles privées, suite à la journée d'études sur l'éducation non formelle à laquelle ils ont assisté à l'AREF de la région du Grand Casablanca. Cette dernière leur a permis de prendre connaissance plus en détails des aspects concrets du programme d'éducation non formelle et des difficultés rencontrées par les associations impliquées dans la mise en œuvre de ce programme.

Dans ce cadre, il est nécessaire de définir des **critères de choix** de ces associations et de définir les étapes de mise en œuvre de cette formule.

II- LE PRINCIPE :

Les écoles privées apportent un appui à certaines associations d'éducation non formelle présélectionnées sur la base de critère de sérieux et de volonté d'améliorer la qualité de leurs programmes.

Les critères sont détaillés dans un paragraphe ci après.

III- CARACTERISTIQUES DE CETTE FORMULE :

Les formes de cet appui identifiées à ce jour sont les suivantes :

■ **un appui financier de l'école privée à l'association pour participer à payer les frais de mise en place du programme non couverts par la subvention accordée par les délégations ;**

■ **un appui technique :**

Plusieurs formes d'appui pourront être données par les écoles privées aux associations :

• **Formation des animateurs :**

Chaque école privée dispose d'un inspecteur spécialisé en arabe et d'un autre spécialisé en français qui effectuent des visites quotidiennes dans les classes et assurent de la formation continue ; régulièrement, ces inspecteurs réunissent les professeurs et dispensent un cours pratique sur la pédagogie ; Il est proposé que les animateurs des associations d'éducation non formelle puissent être associés à ces formations continues.

• **Evaluation du niveau des élèves :** les inspecteurs des écoles privées peuvent contribuer à améliorer les pratiques évaluatives des animateurs d'éducation non formelle ; ils peuvent assurer eux même les évaluations de fin de niveau des élèves et encadrer les animateurs dans la réalisation de cours de mise à niveau des élèves ayant des lacunes

• **Activités parascolaires :** certaines écoles assurent des cours d'informatique à leurs élèves ou d'autres activités parascolaires (sport, arts plastiques...) ; certaines de ces activités pourraient être proposées à des élèves des écoles d'éducation non formelle

- **Autres :** attribution de prix d'excellence aux meilleurs élèves des classes d'éducation non formelle... la liste des types d'appui sera enrichie au fur et à mesure.

Cette liste est donnée à titre indicatif.

Elle s'enrichira au fur et à mesure.

IV- CRITERES DE SELECTION DES ASSOCIATIONS A IMPLIQUER DANS LA FORMULE 2 « Appui financier et/ou technique d'une école privée à une association d'ENF »

Rôle de l'association	Critères de sélection de l'association
<p>Mise en œuvre du programme d'ENF</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des enfants déscolarisés - mobilisation sociale des parents et des enfants en vue d'une inscription de ces derniers - enquête sociale auprès des familles - recrutement d'un animateur d'ENF - formation de l'animateur - animation des cours d'ENF supervision régulière de l'activité - suivi régulier des absences et mobilisation sociale parents/enfants pour réduire les absences - évaluation du niveau des élèves - rédaction de rapports de suivi mensuels - rédaction de rapports d'activité du programme - intégration des enfants au sein de l'école publique ou de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - l'association est active depuis plus de 3 années - l'association dispose d'une expérience de plus de 3 années en déploiement de programme d'ENF dans la région définie - l'association dispose d'un interlocuteur impliqué dans la gestion du programme d'ENF (responsable du programme ENF), qui ait la volonté de progresser ; - les taux annuels d'intégration de cette association sont supérieurs à 30 % sur les 2 dernières années - l'association applique des procédures de suivi des absences et suit les critères de taux d'absence et d'abandon des élèves - l'association produit un rapport annuel dans lequel elle communique sur tous ses indicateurs <p>l'association a noué des partenariats avec des institutions (publiques et/ou privées) sur les 2 dernières années</p>

Il est important de s'assurer que les associations sélectionnées disposent réellement d'un responsable ENF disponible, disposant d'un bon relationnel et d'une volonté d'améliorer le programme d'ENF.

Dossier à constituer par chaque association souhaitant bénéficier de l'appui :

- **copie des statuts de l'association**, du PV de la dernière assemblée générale et de la liste des membres du bureau
- **organigramme** de l'association s'il existe
- le **dernier rapport annuel d'activité** de l'association, y compris **rapport financier**
- les **conventions de partenariat** avec les institutions au cours de 2 dernières années

V- DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMULE D'APPUI :

- Transmission aux **AREF** et **délégations des régions** du site pilote de la présente note expliquant le projet actuel ainsi que les critères de sélection des associations qui pourraient bénéficier d'un appui par une école privée,

- L'AREF **publie un avis** aux associations pour que celles qui sont intéressées à participer au site pilote et qui répondent aux critères déposent un dossier complet avant le **une date à définir** ou **organise une rencontre** à laquelle sont conviées toutes les associations actives et répondant à des critères minimaux
- Les responsables ENF des AREF de ces régions procèdent à la sélection de 2 à 3 associations par province, répondant à ces critères.
- Dans chacune des régions, l'AREF organise une réunion de **mise en relation** entre les associations sélectionnées et les **écoles privées** qui auront manifesté un intérêt à s'impliquer dans cette formule, lors de la réunion de sensibilisation / mobilisation initiale qui sera organisée au préalable.
- Dès confirmation de l'engagement de l'école privée, une **convention de partenariat** est alors signée entre l'AREF, l'école privée et l'association d'ENF qui devra bénéficier d'un appui.
- les associations appuyées envoient un rapport semestriel à l'AREF, mentionnant les différents appuis reçus de la part de l'école privée
- L'AREF dresse un bilan semestriel des différents partenariats établis et l'envoie à la DENF.

**TERMES DE REFERENCE DE L'APPEL A PROJET
DESTINE A SELECTIONNER DES ASSOCIATION D'EDUCATION NON FORMELLE
POUR PARTICIPER AU DEPLOIEMENT D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE
RESCOLARISATION DES ENFANTS**

Contexte

L'éducation non formelle est une offre éducative complémentaire à l'école formelle, elle est destinée aux enfants non scolarisés au Maroc pour leur offrir une seconde chance d'éducation en vue de les réinsérer dans l'enseignement formel, la formation professionnelle ou les préparer à une insertion plus adaptée dans la vie active, elle s'effectue en partenariat avec les associations de la société civile.

La Direction de l'Education Non Formelle a lancé un projet destiné à identifier les moyens d'impliquer les écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants au Maroc.

Plusieurs formules de partenariat ont été retenues parmi lesquelles celle qui consiste à ce que certaines écoles privées mettent en place dans leurs locaux, et en fin de journée, des cours d'éducation non formelle, au profit de groupes d'enfants déscolarisés.

Dans la première phase du site pilote, cette formule va être expérimentée dans 3 régions du Maroc qui sont : la région du Grand Casablanca, celles de Rabat – Salé – Zemmour – Zaer et de Doukkala Abda.

C'est dans ce contexte que la Délégation lance un appel à projet destiné à **sélectionner les associations qui participeront au déploiement de cette nouvelle formule d'éducation non formelle.**

Dans une première étape, cet appel à projet concerne la mise en œuvre du programme précité dans la **région du Grand Casablanca** et en particulier dans les préfectures suivantes :

- **Moulay Rachid**
- **Aïn Sebaa**
- **Sidi Bernoussi**
- **Aïn Chock.**

L'appel à projet concernant la sélection des associations qui accompagneront ce nouveau programme dans les deux autres régions sera publié ultérieurement.

Présentation générale du nouveau programme d'éducation non formelle au sein des écoles privées

- **Le principe :**

L'école privée accueille, **dans ses locaux**, des enfants déscolarisés habitant à proximité de l'école, par petit groupe de **10 à 15 enfants**.

- **Les caractéristiques**

- **Horaires :** les cours ont lieu à la fin de la journée classique de l'école, soit à partir de 17h30 ; leur durée sera de 2 heures et ils auront lieu 5 jours par semaine.

- **Animation des cours** : les cours seront animés par des instituteurs de l'école privée ; les enfants seront regroupés par niveau scolaire et par tranche d'âge ; ils bénéficieront d'un encadrement pédagogique rapproché, compte tenu du nombre réduit d'enfants par groupe (15 élèves maximum).
- **Encadrement** : le représentant de l'association d'éducation non formelle accompagnatrice devra **être présent tous les soirs**, et ce, pour suivre notamment les absences et les comportements des élèves
- **Objectifs pédagogiques du programme** : pour chaque groupe d'un niveau donné, l'objectif sera de conduire les élèves du groupe à acquérir en une année scolaire les principales compétences du niveau supérieur
- **Débouchés du programme** : à l'issue de la première année de cours, les enfants les plus jeunes pourront être intégrés soit au sein de l'école privée (sous certaines conditions), soit au sein de l'école publique la plus proche ; les plus âgés poursuivront les cours jusqu'à obtention du niveau de fin de 6^{ème} année primaire.

Rôle des associations accompagnatrices de ce programme

Le rôle des associations accompagnatrices de ce programme est détaillé ci dessous selon les phases :

- **Phase de préparation du démarrage** :
 - **prospection dans les quartiers ciblés en vue d'identifier les enfants déscolarisés** et recueillir les données socio éducatives (**enquête sociale** auprès des familles) les concernant
 - **mobilisation sociale** des parents et des enfants en vue d'une **inscription** de ces derniers au programme
 - élaboration **d'un rapport de synthèse sur les enfants**
 - **regroupement par age et par niveau scolaire** pour **affectation aux écoles privées du quartier** en coordination avec les acteurs du projet
 - **sensibilisation** des instituteurs des écoles privées déployant le programme sur la situation sociale des enfants
 - pourvoir aux **besoins des enfants** (achat fournitures et livres, ...)
 - **coordination** avant le démarrage des cours avec les familles et les écoles privées
 - mise en place du **transport** des enfants en cas de besoin
- **Dès le démarrage du programme** :
 - **suivi quotidien** du déroulement des cours par la **présence effective d'un représentant de l'association lors de chaque séance d'éducation non formelle dans l'école privée**
 - **suivi quotidien des absences** et mobilisation sociale des parents et des enfants pour réduire les absences et les abandons
 - rédaction de **rapports de suivi mensuels**
 - réunions régulières de suivi avec la délégation/ AREF, sur la base des rapports établis
 - mise en place d'activités parascolaires renforçant la motivation des enfants (excursions, cérémonie de fin d'année de remise de prix...)
 - **intégration des élèves** dans les écoles publiques ou à la formation professionnelle à la fin de l'année scolaire.

Il est à préciser que la **mobilisation des écoles privées de quartiers concernés par le site pilote sera du ressort de la DENF et de l'AREF et non des associations.**

Critères de sélection

Les critères que devront satisfaire les associations qui postulent à cet appel à projets sont définis ci dessous :

- l'association est active depuis plus de **3 années**
- l'association dispose d'une expérience de **3 années** :
 - en déploiement de **programme d'ENF** ou autre programme similaire visant l'insertion socio éducative des enfants
 - **dans la région du site pilote** et en particulier dans le **milieu urbain**
- les **taux annuels d'intégration** de cette association sont supérieurs à 30 % sur les 3 dernières années

- l'association produit un **rapport annuel**
- l'association dispose d'une personne qualifiée et formée disposant de 3 ans minimum **d'expérience en mobilisation sociale** (assistante sociale ou agent de développement social ou autre)

- l'association a noué des **partenariats** avec un minimum de **3 institutions** (publiques et/ou privées) sur les 2 dernières années

Modalités de soumission

Les associations d'éducation non formelle intéressées devront envoyer **avant le **à 17h**, à la Direction de l'Education Non Formelle, adresse *********, à l'attention de M. ******* un dossier** comportant l'ensemble des éléments suivants :

- **dossier juridique de l'association** : les statuts, la liste des membres du bureau et le PV de la dernière assemblée générale
- **3 derniers rapports annuels** de l'association ou des 3 derniers rapports d'activité sur le programme d'ENF délivrés aux partenaires de l'association
- **conventions de partenariat** avec les 3 institutions partenaires
- **CV de la personne** au sein de l'association (assistante sociale, agent de développement social ou autre) qui sera dédiée à ce programme
- **les procédures de travail de l'association** : identification des enfants déscolarisés, enquête sociale réalisée auprès des familles, suivi des absences et mobilisation sociale pour réduire les absences et les abandons...

**Compte rendu des
réunions de suivi de
l'étude**

Réunion de lancement institutionnel de la mission de conception d'un cadre de partenariat entre la Direction de l'Education Non Formelle et les écoles privées visant la réinsertion des enfants déscolarisés

Date et lieu :

Le mercredi 21 juin 2011 - Rabat

Participants :

- Direction de l'Education Non Formelle
- Représentant du Ministère de l'Education Nationale en charge du partenariat avec les écoles privées
- Représentants des associations professionnelles représentant les écoles privées
- Oxygène Etudes et Conseil

Objectifs de la rencontre :

- sensibiliser les associations professionnelles représentant les écoles privées à la problématique de la déscolarisation
- faire réexprimer leur volonté de participer aux efforts de rescolarisation des enfants déscolarisés
- leur annoncer le lancement de la mission destinée à définir un cadre pour le partenariat DENF/ écoles privées dans le cadre de la rescolarisation des enfants
- leur annoncer les premières étapes de la mission consistant
 - o à s'entretenir avec des directeurs d'écoles privées susceptibles de s'impliquer dans la réflexion du cadre d'intervention
 - o à organiser des focus groups dans 5 villes / régions du Maroc
- leur demander d'identifier à **Casablanca, Rabat 5 ou 6 directeurs d'écoles primaires privées** engagés et prêts à nous aider à défricher le terrain ;
- les impliquer dans l'organisation des différents focus groups, en leur demandant de mobiliser les responsables des écoles privées au sein de chacune des régions dans lesquels les focus groups vont avoir lieu.

Ci dessous le détail des 2 premières étapes :

LES ENTRETIENS AVEC 5 OU 6 DIRECTEURS D'ECOLES PRIMAIRES PRIVEES DE CASABLANCA, RABAT ET AGADIR*

Objectifs :

- identifier différentes formules de partenariat impliquant les écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants déscolarisés ;
- approfondir les modalités de mise en place de la formule consistant à insérer des enfants déscolarisés dans des écoles privées, en s'appuyant sur une association de proximité pour identifier les enfants, mobiliser les parents et offrir un appui psycho social aux enfants durant leur scolarité ;
- approfondir les modalités de mise en place des autres formules de partenariat.

* directeur des écoles ayant déjà réalisé une expérience d'insertion et de parrainage

Cible :

- 5 ou 6 directeurs d'écoles primaires privées situées à Casablanca et Rabat
- le choix des directeurs des écoles doit privilégier le critère suivant : être sensibles à des problématiques sociales
- au moins 3 écoles doivent être situées à proximité de quartiers défavorisés.

Planning :

Ces rencontres devront être organisées entre le 27 juin et le 12 juillet.

**LES FOCUS GROUPS AVEC LES DIRECTEURS DES ECOLES PRIVEES
DANS PLUSIEURS REGIONS DU MAROC****Objectifs :**

- sensibiliser les directeurs des écoles privées à la problématique de la déscolarisation
- leur présenter les différentes formules de partenariat et les enrichir/compléter en séance
- leur présenter les modalités de mise en œuvre des formules de partenariat et recueillir leurs suggestions et idées
- identifier dans chaque région un ou deux directeurs personnes ressources, qui pourraient être sollicités par la suite pour approfondir certains aspects et/ou participer à l'expérience pilote
- les inciter à mobiliser d'autres directeurs d'écoles privées de leur entourage autour de la problématique.

Villes concernées :

- Casablanca
- Marrakech
- Tanger (incluant des écoles de Tétouan)
- Oujda
- Fès (incluant des écoles de Meknès)

Critères concernant les écoles :

- les directeurs doivent être motivés
- les écoles concernées doivent être du primaire
- plus de la moitié d'entre elles doivent être situées dans un quartier non éloigné des zones défavorisées
- ces critères seront affinés au fur et à mesure, avant le lancement des focus group.

Planning :

Les focus groups peuvent démarrer **à partir du 18 juillet 2011** (travail de préparation avant).

Quel planning de réalisation des focus groups compte tenu de la période des vacances ?

Faut-il réaliser 2 focus groups en juillet et réaliser les 3 autres mi août ou début septembre ?

DIVERS POINTS

- **Implication des représentants des associations d'écoles privées et du responsable du MEN en charge des écoles privées :**

Prochaine rencontre Après les 2 premiers focus groups en début de septembre ?

■ **Macro planning de la mission (proposition initialement validée)**

ETAPES	ACTEURS	SEMAINE
Réunion institutionnelle de lancement	DENF	Semaine 1 20/06
Rencontre des directeurs d'écoles privées	Oxygène/ DENF	Semaines 2 à 4 27/06 – 11/07
Formalisation et approfondissement des différentes formules de partenariat	Oxygène	Semaine 3 04/07
Validation par la DENF	DENF	Semaine 4 11/07
Rencontre des associations	Oxygène/ DENF	Semaine 5 18/07
Rencontre d'un panel d'enfants déscolarisés et/ou de parents	Oxygène / Assoc.	Semaine 5 /6 18-25/07
Mise à jour du cadre de partenariat avec les associations et validation	Oxygène/ DENF	Semaine 6 25/07
Présentation des formules de partenariat aux écoles privées dans le cadre de 5 focus groups	Oxygène/ DENF	Semaines 7 et 8 25/07 – 01/08
Mise à jour des formules de partenariat suite aux focus groups	Oxygène	Semaine 9 15/08
Réunion de partage avec les associations	Oxygène/ DENF	Semaine 9 15/08
Formalisation des guides	Oxygène	Semaine 10 22/08
Validation DENF	DENF	Semaine 10 22/08
Traduction en arabe des guides et validation	Traducteur/DENF	Semaine 11 29/08
Définition du cadre de l'expérience pilote et validation	Oxygène/ DENF	Semaine 11 /12 05-12/09
Définition du plan d'action détaillé et validation	Oxygène	Semaine 13 19/09
Elaboration du dépliant de présentation du projet destiné à sensibiliser tous les acteurs et validation	Oxygène	Semaine 14 26/09
Infographie, impression et livraison à la DENF	Oxygène	Semaine 15 03/10

COMPTE RENDU DE REUNION AVEC LA DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE DU 9 SEPTEMBRE 2011

Mission : définition d'un cadre de partenariat avec les écoles privées pour participer aux efforts de rescolarisation des enfants au Maroc

Participants :

- **M. OUJOUR – Direction de l'Education Non formelle (DENF)**
- **M. EL JOUNI - DENF**
- **M. AGHZER - DENF**
- **Mme BENCHEKROUN – Oxygène Etudes et Conseil (OEC)**

Ordre du jour :

- Retour d'information sur l'avancement des réunions avec l'AREF de Casablanca
- Validation des critères de sélection des associations
- Présentation des plans d'action détaillés de préparation de la mise en œuvre des sites pilotes et actions prioritaires
- Autres points

Thèmes abordés

■ Avancement des réunions avec l'AREF de Casablanca

Trois réunions ont été organisées avec l'AREF de Casablanca fin août, début septembre :

- une avec le responsable ENF de l'AREF et les responsables ENF des préfectures de Nouasseur et de Sidi Bernoussi
- une réunion avec la Directrice de l'AREF
- une avec les responsables ENF de toutes les préfectures de Casablanca sous l'encadrement du responsable ENF de l'AREF .

Avis de la Directrice de l'AREF sur les 5 formules :

- **formule 1 d'insertion directe** : jugée inadaptée car la cible (les enfants de 7 à 9 ans) est très rare ; par ailleurs, cette cible est directement intégrée dans les écoles publiques ; enfin, les chances de réussite de l'intégration directe de ces enfants auprès des écoles privées sont très faibles ;
- **formule 2 des cours du soir dans les écoles privées** : jugée pertinente et adaptée au contexte des enfants qui travaillent ; la Directrice pense qu'il serait possible de mobiliser les directeurs des écoles privées pour une participation effective à cette formule (estimation à 500 élèves bénéficiaires) ; possibilité de les inciter à adopter cette formule par une ouverture de la possibilité légale d'organiser des cours du soir pour tous les élèves (de l'école privée)
- **formule 3 de centre d'ENF Dans les écoles publiques** : selon la directrice, les écoles privées sont à la recherche de locaux pour étendre leur activité ; la proposition d'utiliser des écoles publiques désaffectées pour créer un centre d'ENF à Rabat doit être accueillie avec prudence ;
- **formule 4 d'appui des associations d'ENF par les écoles privées** : jugée adaptée aux besoins des associations
- **formule 5 de parrainage** de la rescolarisation des enfants par des écoles privées : jugée pertinente.

Une réunion avec les associations des 4 quartiers cibles de Casablanca sera organisée par l'AREF la semaine du 12 septembre : elle permettra de recueillir l'avis des associations concernant ces formules de partenariat.

■ Validation des critères de sélection des associations

Les critères de sélection des associations ont engendré un long débat, le souhait de la DENF étant de ne pas trop « fermer » la porte, par la mise en place de critères trop stricts, à certaines associations qui pourraient être performantes.

OEC a informé la DENF qu'elle avait compris que les critères définis pour les formules 1, 2,3 et 4 avaient déjà été validés lors de la dernière réunion tenue avec les représentants de la DENF et que, de ce fait, ces critères avaient déjà été transmis à l'AREF de Casablanca et aux responsables ENF des délégations pour publication d'un avis.

Néanmoins, lors de la prochaine rencontre avec les responsables ENF des délégations de Casablanca, il sera procédé au recueil des critères actuellement appliqués par ces délégations pour sélectionner les associations devant déployer le programme d'ENF ainsi qu'au rajout d'un ou de deux critères supplémentaires définis d'un commun accord avec ces responsables. L'objectif est d'obtenir une vision consensuelle émanant du terrain concernant les critères à appliquer pour sélectionner les associations.

S'agissant de la formule 5 de partenariat, les critères proposés initialement par OEC ont été adaptés pour tenir compte des remarques des représentants de la DENF.

Le document relatif aux critères de sélection des associations pour les 5 formules a été mis à jour de toutes les remarques transmises en séance ; il est joint au présent compte rendu.

■ Formule 5 de partenariat (parrainage d'un ou de plusieurs enfants)

Après une discussion relative aux notions de cycle court et de cycle long d'ENF, il a été finalement acté de présenter les options de parrainage de la manière suivante : .

Durée de parrainage	Contenu du programme	Résultats attendus
Une année	Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle	40% des enfants pris en charge sont intégrés à la fin de l'année dans une école publique ou à la formation professionnelle
Deux années	Une prise en charge psycho sociale des enfants ayant réintégré l'école ou intégré la formation professionnelle	** % (valeur à déterminer) des enfants accompagnés achèvent leur année scolaire au sein de l'école publique
Trois années	Une prise en charge éducative des enfants déscolarisés dans des classes d'éducation non formelle	** % (valeur à déterminer) des enfants inscrits en début de 3 ^{ème} année réussissent leur examen de fin de primaire

■ Présentation des plans d'action détaillés

La partie « préparatifs généraux du site pilote » du plan d'action détaillé a été présentée en détail en séance ; la partie relative au plan d'action de mise en œuvre des sites pilotes dans les 3 régions a été rapidement présentée ; le plan d'action spécifiquement dédié au déploiement de la formule 5 n'a pas

pu être commenté. Il conviendra donc d'organiser une prochaine réunion pour valider les plans d'action détaillés de préparation de la mise en œuvre des sites pilotes.

Il en ressort les **actions suivantes prioritaires** :

- **Aspects budgétaires et administratifs** relatifs au financement de ce nouveau programme par les Académies et Délégations – responsabilité : DENF

Le budget nécessaire au financement de ce nouveau programme est disponible au niveau de la DENF. Cette précision apportée par la DENF fait suite à une interrogation de l'AREF de Casablanca à ce sujet, car l'ensemble des budgets affectés à cette entité pour le déploiement du programme classique d'ENF a été déjà réparti entre Délégations.

Par ailleurs, l'AREF de Casablanca a souligné que la DENF devait modifier la procédure administrative de déblocage des fonds de telle sorte que l'octroi de subventions aux associations pour la réalisation de ce nouveau programme ne soit pas bloqué par les agents administratifs au niveau régional.

Compte tenu des délais d'assimilation de ces nouvelles procédures administratives, la DENF a jugé préférable d'octroyer directement ces subventions aux associations retenues. Cela implique donc que l'appel à projets visant à sélectionner les associations impliquées dans la mise en œuvre des formules 2 et 3 soit réalisé au niveau de la DENF.

- **Réunion de restitution aux associations professionnelles des écoles privées de l'avancée des travaux relatifs à la présente mission**

Préalablement à la réunion en question, OEC devra envoyer à la DENF, au plus tard le mardi 12 septembre le support de présentation élaboré à cet effet, pour enrichissement, puis traduction en arabe.

La réunion avec les associations professionnelles devra avoir lieu dans les locaux du Ministère de l'Éducation Nationale, en présence de ces dernières, de la DENF, de M. Merzaki et d'OEC.

M. Oujour est en charge de contacter M. Merzaki en vue de convenir d'une date de réunion, si possible au cours de la semaine du 19 septembre.

- **Réunion de sensibilisation des AREF de Rabat et El Jadida**

Une réunion à l'AREF de Rabat est à programmer au cours de la semaine du 12 septembre. M. El Jouni sera contacté par OEC pour transmettre le nom et les coordonnées du responsable ENF de l'AREF de Rabat.

Les contacts avec l'AREF de El Jadida seront repris par OEC au cours de la semaine du 19 septembre.

■ **Autres points évoqués**

- **Coût du programme correspondant aux formules 2 et 3 et montant de la subvention** à accorder aux associations partenaires dans la mise en œuvre de ces formules.

Il a été précisé que le montant de la subvention à accorder aux associations partenaires des formules 2 ou 3 devra être inférieur à 1200 MAD par enfant, montant de la subvention maximale accordée pour le déploiement du programme classique d'ENF.

Le calcul du coût pour l'association devra intégrer les éléments suivants :

- **salaire de l'animateur**, qui sera présent à tous les cours du soir et sera en charge de l'identification initiale des enfants, du suivi des absences et de la mobilisation sociale des parents et des enfants tout le long de l'année
- **les frais de gestion de l'association**
- **l'assurance des enfants**
- **l'appui social aux enfants : transport, fournitures et livres scolaires** (si l'école privée ne les offre pas)

Le calcul du coût global du programme devra intégrer les coûts supportés par les écoles privées : indemnités aux instituteurs pour assurer les cours aux élèves déscolarisés, local, électricité...

- **Modalités d'implication effective des écoles privées dans chaque région**

Une réunion de sensibilisation d'implication des écoles privées devra être organisée au sein des AREF de chacune des 3 régions du site pilote .

Un cadrage précis de cette réunion devra être proposé par OEC. D'ores et déjà, il a été acté que devraient y participer :

- l'AREF, représentée par son directeur ou sa directrice et le responsable ENF
- les représentants de la DENF
- les représentants des associations des écoles privées
- des directeurs d'écoles privées (25 à 30 pour Casablanca ? nombre restant à préciser) susceptibles d'être intéressés par l'une des formules de partenariat, au préalable mobilisés par les associations professionnelles.

Par ailleurs, il est proposé de préparer une fiche à faire remplir par les directeurs d'écoles privées à la fin de la réunion de sensibilisation, pour recenser leurs intentions « à chaud » de participation à l'une ou l'autre des formules de partenariat.

Une discussion a ensuite eu lieu concernant l'entité qui serait en charge de relancer chacun des directeurs présents et ayant manifesté une intention de participation : une première proposition a été que cela soit un représentant d'une association professionnelle qui le fasse, suivie d'une deuxième proposition suggérant que cela soit le responsable ENF de l'AREF qui s'en charge et enfin, une troisième suggestion, que cela soit confié à Oxygène Etudes et Conseil. Il a été mentionné que d'une part, ces actions n'avaient pas été planifiées dans la mission initiale d'Oxygène, qui consiste à concevoir et documenter tout le dispositif : formules de partenariat, cadre du site pilote, organisation et guide de procédures pour les écoles privées et les associations et le plan d'action détaillé pour la préparation de la mise en œuvre de l'expérience pilote.

OEC a précisé que s'il le fallait, elle pourrait prendre en charge ces actions pour la région de Casablanca mais qu'il conviendrait de reprendre la discussion sur ce sujet lors de la prochaine réunion concernant les autres régions et autres actions de mise en œuvre opérationnelle non compris dans le périmètre initial de la mission.

COMPTE RENDU DE REUNION AVEC LA DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE DU 27 SEPTEMBRE 2011

Mission : définition d'un cadre de partenariat avec les écoles privées pour participer aux efforts de rescolarisation des enfants au Maroc

Participants :

- M. EL JOUNI - DENF
- M. GHAFAR – DENF
- M. AGHZERE - DENF
- Mme BENCHEKROUN – Oxygène Etudes et Conseil (OEC)

Ordre du jour :

- validation des différents supports transmis par OEC
- retour d'information de la perception de la formule 3 par la responsable ENF de Rabat
- retour d'information sur la réunion avec les associations de Casablanca
- mise à jour du plan d'action
- forme souhaitée de la brochure de présentation des formules
- objectifs attendus des réunions de sensibilisation à organiser à Oujda, Tanger et Agadir ?
- périmètre du rôle OEC dans le cadre de la présente mission

Thèmes abordés

■ Validation des différents supports transmis par OEC :

- **Support de présentation des formules de partenariat :** le support a été validé ; les deux remarques communiquées par les représentants de la DENF (statistiques sur la non scolarisation et la déscolarisation issues de l'enquête nationale sur l'analphabétisme réalisée par le SECAENF et non la DLCA – pages 3 et 4 ; contraintes institutionnelles de la formule 3 – page 25) ont été incorporées dans la nouvelle version transmise avec le présent compte rendu ;

Dès réception de la dernière version mise à jour, la DENF procédera à sa traduction en arabe.

- **Termes de référence A/O sélection associations formule 2 :** validé, à transmettre aux AREF concernées car ce sont elles qui vont sélectionner les associations partenaires ; le budget relatif aux subventions à accorder à ces associations sera transféré par la DENF à ces AREF ; il ne devrait donc pas y avoir de problème administratif ;
- **Termes de référence A/O sélection associations formule 5 :** sera diffusé par la DENF dès précision des modalités permettant d'assurer la traçabilité des subventions reçues par l'association centralisatrice ; à cet effet, OEC va établir un cahier des charges pour l'association centralisatrice qui va préciser ces modalités.

■ Retour d'information de la perception des formules par la responsable ENF de Rabat :

Globalement, les formules 2, 4 et 5 ont été jugées très pertinentes et plus particulièrement la formule 2.

La responsable ENF de l'AREF a suggéré que les sites pilotes de la formule 2 aient lieu à Khemisset, Salé et Témara, préfectures/provinces les plus touchées par la déscolarisation.

La formule 3 a été jugée très complexe à mettre en œuvre notamment d'un point de vue institutionnel car la mise à disposition des écoles privées des locaux des écoles publiques requière l'accord du Ministre lui même.

Une réunion avec la Directrice de l'AREF devrait être programmée dans les prochains jours.

■ **Retour d'information sur la réunion organisée avec les associations de Casablanca :**

Une réunion a été organisée par l'AREF de Casablanca avec 7 associations issues des quartiers ciblés par le site pilote.

Hormis une association qui n'avait pas été sensibilisée et dont le représentant s'est montré très négatif, les 6 autres associations ont trouvé très pertinente la formule 2, qui va leur permettre de toucher des enfants qui, jusque là ne pouvaient pas rejoindre le programme classique d'ENF en raison principalement des horaires mais aussi des problématiques de local.

Le compte rendu de cette réunion ainsi que tous les autres compte rendu des rencontres réalisées seront transmis par OEC sur clé à la DENF.

■ **Les prochaines étapes :**

- **Restitution formules aux responsables associations professionnelles :** Date à définir et organiser par la DENF au cours des 2 prochaines semaines

- **Réunion de sensibilisation des écoles privées de Casablanca :** Proposer la date du 10 octobre à la Directrice de l'AREF de Casablanca et à M. Khamiss

Un rdv de préparation préalable sera organisé avec l'AREF de Casablanca.

Le support de présentation du projet sera également mis à jour par OEC pour cibler davantage les spécificités du site pilote de Casablanca.

- **Réunion de sensibilisation des écoles privées de El Jadida :**

Proposer la date du 17 octobre au Directeur de l'AREF d'El Jadida et à M.

Benhayoune, directeur d'une école privée ayant suggéré la formule 2.

Deux rencontres, l'une avec le Directeur de l'AREF d'El Jadida et l'autre avec M.

Benhayoune seront programmées au cours de la semaine du 3 octobre.

- **Réunion de sensibilisation des écoles privées de la région de Rabat :**

Proposer la date du 24 octobre à la Directrice de l'AREF de Rabat et à M. Khamiss

Il demeure entendu que ces propositions de date seront soumises aux principaux intéressés : directeur/ directrice AREF et Président de l'Union de l'Enseignement Libre.

■ **Forme souhaitée de la brochure de présentation prévue dans le contrat de prestation d'OEC avec la DENF**

Ce sont les 3 formules retenues (F2, F4 et F5) qui doivent être présentées dans un dépliant qui sera établi en français et en arabe.

■ Objectifs attendus des réunions de sensibilisation à organiser à Oujda, Tanger et Agadir ? Dates à programmer ?

Même si ces régions ne sont pas concernées par le site pilote, la DENF souhaite sensibiliser les directeurs des écoles privées aux différentes formules de partenariat pour que des expériences puissent être réalisées en coordination avec l'AREF de la région concernée si certains des directeurs privés adhèrent au programme.

Un représentant de la DENF assistera à chacune de ces réunions.

Dates proposées :

- semaine du 15 novembre : Oujda
- semaine du 22 novembre : Tanger
- semaine du 29 novembre : Agadir

■ Périmètre du rôle OEC dans le cadre de la présente mission

Lors de la dernière réunion avec la DENF, une discussion avait eu lieu concernant le périmètre d'OEC ; plus précisément, un débat avait eu lieu concernant l'entité qui devrait se charger, une fois les réunions de sensibilisation organisées au profit des écoles privées de chacun des 3 sites pilotes, de relancer une par une les écoles privées pour concrétiser leur engagement.

Dans la présente réunion, il a été rappelé le contenu exact de la mission d'OEC, à savoir la conception d'un dispositif de partenariat avec des livrables clairement identifiés ainsi que l'organisation, en étroite concertation avec les AREF concernées, des réunions de sensibilisation des écoles privées. Il a donc été acté que le périmètre de la mission excluait bien les actions de mise en œuvre opérationnelle telles que la relance des écoles privées.

La DENF a défini que ce serait les AREF des régions pilotes qui se chargeront, en étroite concertation avec les responsables ENF des provinces/ préfectures concernées de relancer les directeurs qui auront émis une intention de participer à la formule des cours du soir.

**REUNION DE MOBILISATION DES ECOLES PRIVEES
DE LA REGION DU GRAND CASABLANCA
DESTINEE A LES FAIRE SOUSCRIRE A L'UNE DES TROIS FORMULES DE
PARTENARIAT VISANT A PARTICIPER
AUX EFFORTS DE RESCOLARISATION DES ENFANTS**

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REUNION

- Informer/ sensibiliser les directeurs des écoles privées de la problématique de la déscolarisation
- Les informer des différentes formules de partenariat élaborées
- Recueillir leurs remarques/suggestions par rapport à ce projet
- Tenter de convaincre les directeurs de participer à la formule des cours du soir
- Recueillir les intentions de participation en distribuant et faisant remplir à la fin de la réunion un formulaire

CARACTERISTIQUES DE LA REUNION :

Organisation préalable :

Au départ, ce devait être l'AREF qui devait inviter les écoles privées à assister à cette réunion. Les responsables de l'AREF ont ensuite décidé que ce devait être le bureau d'études. Souhaitant donner plus de poids institutionnel à cette réunion, OEC a sollicité la DENF pour lui faire part de la décision de l'AREF mais en l'absence de réaction, c'est finalement le bureau d'études qui a invité le Président de l'Union de l'Enseignement Libre à inviter une dizaine de directeurs d'écoles privées dans chacun des 4 préfectures cibles.

Parallèlement, le responsable ENF de l'AREF a invité M. Amine, directeur d'une école à Moulay Rachid, préalablement rencontré en présence d'OEC et soutenant le projet, à inviter des directeurs de sa préfecture.

Lieu : AREF

Date : jeudi 20 octobre à 17H

La réunion a réellement commencé à 17h30 et s'est achevée vers 19h45.

Participants :

- Représentant de l'AREF du Grand Casablanca : Chef de division des affaires pédagogiques
- Président de l'Union de l'Enseignement Libre KHAMISS et Vice Président AZZOUZI
- 14 représentants d'écoles privées issus de Sidi Moumen, Ain Chock, Aïn Sebaa, Moulay Rachid, El Fida
- 3 Responsables ENF de l'AREF des 4 délégations concernées
- Oxygène Etudes et Conseil

Excusés :

- Représentant de la DENF
- Responsable ENF de la Délégation de Moulay Rachid

- Responsable du partenariat avec les écoles privées de l'AREF du Grand Casablanca
- Personnes focales responsables du bureau de l'enseignement privé au sein de chacune des 4 délégations concernées (responsables non invités).

- Programme de la réunion :

- **Introduction** : Chef de division des affaires pédagogiques de l'AREF du Grand Casablanca
- **Brève présentation de la problématique de la déscolarisation** et l'idée du projet et la démarche retenue : Responsable ENF de l'AREF
- **Présentation des formules de partenariat** : Oxygène Etudes et Conseil
- **Recueil des remarques**, observations et réponse aux questions des écoles privées
- Remplissage des **fiches d'intention de participation** par les directeurs des écoles privées

Modérateur : Responsable ENF de l'AREF M. Errakib

- Les questions ou remarques formulées par les participants :

- ↪ Le Président de l'Union de l'Enseignement libre a rappelé le rôle joué par son institution : participation à la formulation d'idées, avis donné sur les formules de partenariat, mise en relation avec d'autres écoles privées...
- ↪ Après la présentation des données sur la déscolarisation des enfants, le Président a souhaité savoir quelles mesures le plan d'urgence avait prévues pour ces enfants déscolarisés.
- ↪ Le Président de l'Union a demandé ce qui était prévu si les intentions de participation des écoles privées sur Casablanca étaient supérieures aux besoins définis dans la présentation ; il lui a été répondu que concernant la formule 3, il ne risquait pas y avoir plus de financements mobilisés que de besoins en termes de rescolarisation, sachant que cette formule concerne tout le Maroc et un nombre très élevé d'enfants ; par contre, concernant la formule 1, la limite qui risque de se poser concerne le nombre d'enfants disponibles pour s'inscrire aux cours du soir.
- ↪ D'une manière générale, plusieurs directeurs d'écoles privées ont exprimé leur **intérêt par rapport au projet**, et leur volonté de s'impliquer dans l'une des formules de partenariat proposées.
- ↪ Une question a été posée relative aux **aspects juridiques** liés à la mise en place de la formule 1 des cours du soir : **assurance des enfants** ? engagements de l'école ? plus de détails doivent être donnés concernant la mise en œuvre du programme (NB : le guide des procédures définissant les responsabilités de chaque partie doit être à la base de la convention de partenariat liant les écoles privées à l'AREF).
- ↪ D'autres questions ont été posées concernant la mise en œuvre de la formule 1 : qui se chargerait de **trouver les enfants déscolarisés** ; il a été répondu que ce serait le rôle de l'association, comme précisé dans le support de présentation ; un autre directeur a proposé que des **informations sur la situation des enfants** leur soient transmises pour qu'ils puissent mieux connaître et apprendre à gérer les enfants accueillis ; il a été répondu que cela était prévu, l'association en charge de la prospection disposant d'une fiche enfant, et

devant faire une synthèse des informations concernant les enfants qui sera transmise à l'école qui les accueillera.

- ↪ Une directrice d'école privée a souligné qu'une **formation** serait nécessaire pour expliquer aux instituteurs comment passer des 5 heures de cours quotidiens actuellement assurées dans le cycle classique d'enseignement aux 2 heures d'ENF ; la date tardive de démarrage des cours du soir (décembre alors que les cours ont commencé début octobre) a également été soulignée ;
- ↪ Un directeur a mis en évidence **le risque que d'autres enfants non recensés initialement demandent ensuite à l'école privée d'être inscrits en cours du soir**, après avoir pris connaissance de ce programme auprès des enfants inscrits; il conviendra alors de leur demander de prendre attache avec l'association d'ENF pour qu'elle essaie de trouver une autre école du quartier prête à accueillir des cours du soir.
- ↪ **Le problème de coordination et de manque d'implication des délégations** a été souligné : un directeur d'école privée a mentionné qu'il avait pris attache avec le responsable des écoles privées au sein de la Délégation et que ce dernier n'était au courant ni du projet ni de la réunion de sensibilisation des écoles privées ; les écoles privées ont rappelé l'importance de la délégation comme acteur local, représentant un caractère institutionnel et connaissant les spécificités locales;
NB : ce point devra faire l'objet d'une sensibilisation particulière des AREF car même si la nécessité d'impliquer les responsables des partenariats des écoles privées a été mentionnée dans la fiche technique relative à l'organisation de la réunion de sensibilisation, cette mesure n'a pas été appliquée.

↪ **Mobilisation des autres écoles privées**

Seules 14 écoles privées étaient représentées.

Le Président de l'Union a souligné que si l'AREF avait, comme demandé initialement, invité personnellement les directeurs des écoles privées, le nombre de directeurs présents lors de cette réunion aurait été beaucoup plus important.

Un autre directeur (école Amin) a souligné qu'il fallait du temps pour mobiliser les écoles privées et que le délai accordé de 4 jours n'avait pas été suffisant.

Il a été recommandé de réaliser une nouvelle réunion de présentation de la problématique et des formules de partenariat, à condition que cela soit l'AREF qui invite directement toutes les écoles privées de la région.

Un participant a même suggéré d'organiser **une journée d'études** avec une présentation du programme, des associations, des formules en présence de tous les participants.

↪ **Périmètre de la formule 3**

Au départ, certains participants n'avaient pas compris que le périmètre de la formule 3 était national et que les enfants déscolarisés bénéficiaires du programme ne seraient donc pas sur la région du Grand Casablanca.

Le président adjoint de l'Union a exprimé une réticence face à l'extension de ce périmètre. Il lui a été expliqué que le milieu rural était beaucoup plus touché par la déscolarisation que le milieu urbain et que beaucoup de régions avaient besoin que des écoles d'ENF soient mises en place.

- **Les intentions de participation des écoles privées :**

Résultats des 10 questionnaires renseignés par les écoles privées:

- **4** intentions de participation à la formule des **cours du soir**, émanant de 4 écoles privées de **Sidi Bernoussi**
- **6** intentions de participation à la **formule 2** de l'appui à des associations : transport, cours d'informatique...
- 1 intention de participation à la prise en charge de **5 enfants de la formule 3**.

2 écoles ont chacune exprimé leur intention de participer à 2 formules de partenariat (F1 et F2 pour la 1^{ère} école, F2 et F3 pour la 2^{ème} école).

COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE REPRESENTANT DE L'AREF D'EL JADIDA

Participants :

- **M. MAJOUK, AREF D'EL JADIDA**
- **Mme BENCHEKROUN, OXYGENE ETUDES ET CONSEIL (OEC)**

Date : le 27 octobre 2011

Ordre du jour :

- présentation du projet, de la mission
- présentation des 3 formules de partenariat visant l'implication des écoles privées dans les efforts de rescolarisation des enfants
- zoom sur la formule 1 des cours du soir/ ENF assurés par les écoles privées
- préparation de la réunion de sensibilisation des écoles privées

Eléments discutés :

- **Présentation des 3 formules et zoom sur la formule 1 des cours du soir**

- Après avoir expliqué le contenu de la formule, OEC a informé M. Majouk qu'un guide de procédure de cette formule, précisant les rôles de chacun et notamment celui de l'AREF avait été réalisé ; ce guide, déjà envoyé préalablement à Khadija Raouf a été transmis en séance à M. Majouk ;
- **L'AREF doit en premier lieu transmettre les noms des quartiers de la ville d'El Jadida enregistrant les plus forts taux d'abandon scolaire ;** ce sont les écoles implantées dans ces quartiers qui seront sollicitées en priorité pour déployer cette formule ; le nom des quartiers devra être transmis à M. Benhayoune par OEC afin qu'il puisse sensibiliser les directeurs des écoles situées dans ces quartiers pour qu'ils assistent à la réunion de mobilisation des écoles privées ;
- **L'AREF doit très rapidement sélectionner 2 associations d'ENF compétentes pour qu'elles démarrent au plus vite la prospection** dans les quartiers identifiés comme cibles.

- **Réunion de mobilisation des écoles privées d'El Jadida**

- La fiche technique décrivant les modalités d'organisation de la réunion de mobilisation des écoles privées a été distribuée en séance
- Date de la réunion : le **mercredi 23 novembre 2011 à 15h**
- **Lieu : AREF d'El Jadida**

- **Invitations** : l'AREF se chargera de l'**invitation** de tous les directeurs des écoles privées de la ville d'El Jadida ; à cet effet, une lettre sera **déposée dans le casier/ boîte aux lettres dont ils disposent au sein de la délégation**.

Il est important de noter que M. Benhayoune, représentant provincial de l'Union de l'Enseignement Libre, qui a notamment eu l'idée de la formule des cours du soir et qui va se mobiliser en faveur du déploiement du projet à El Jadida, a insisté pour que la lettre de l'AREF **ne soit pas une convocation** des directeurs des écoles privées **mais une invitation**. Cette lettre devra être envoyée à chaque directeur.

Les lettres d'invitation devront être envoyées le **mardi 15 novembre** par l'AREF. OEC se chargera de rappeler M. Benhayoune en lui demandant d'inviter/ mobiliser oralement les principaux directeurs des écoles situées dans les quartiers cibles.

- **Nombre d'écoles concernées** : 32 écoles privées opèrent à El Jadida
- **Autres personnes à mobiliser** :
 - o les responsables ENF de l'AREF et de la Délégation d'El Jadida
 - o le responsable du partenariat avec les écoles privées au niveau de la Délégation sera informé du projet
 - o un inspecteur de l'ENF sera également invité à la réunion
 - o le responsable de la DAS de la Préfecture d'El Jadida sera convié à la réunion de mobilisation des écoles privées car des besoins en transport pourront survenir lors de la mise en œuvre du site pilote.
- **Message lors de la réunion** : pour sensibiliser les directeurs des écoles privées et les inciter à participer à l'une des formules, M. Benhayoune suggère de faire appel à leur sens humain, de citoyen.

RECAPITULATIF DES ACTIONS DE L'AREF :

- Identifier les **quartiers d'El Jadida enregistrant les plus forts taux d'abandon scolaire**
- sélectionner **2 associations d'ENF** répondant aux critères définis dans le guide de procédure de la formule 1 pour **qu'elles démarrent au plus vite la prospection** dans ces quartiers
- préparer la **lettre d'invitation** des écoles privées à la réunion de sensibilisation du 23 novembre et l'envoyer aux directeurs le 15 novembre
- inviter les autres personnes identifiées.

**REUNION DE MOBILISATION
DES ECOLES PRIVEES D'AGADIR
DESTINEE A LES FAIRE SOUSCRIRE A L'UNE DES TROIS FORMULES DE
PARTENARIAT VISANT A PARTICIPER
AUX EFFORTS DE RESCOLARISATION DES ENFANTS**

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REUNION

- Informer/ sensibiliser les directeurs des écoles privées de la problématique de la déscolarisation
- Les informer des différentes formules de partenariat élaborées
- Recueillir leurs remarques/suggestions par rapport à ce projet
- Recueillir les intentions de participation en distribuant et faisant remplir à la fin de la réunion un formulaire.

CARACTERISTIQUES DE LA REUNION :

Organisation préalable :

L'organisation de la réunion a été assurée par M. Masrour, responsable des partenariats avec les écoles privées au sein de l'AREF, qui s'est chargé de faire parvenir une invitation à une vingtaine de directeurs d'écoles privées et a planifié les services du traiteur.

M. Hafidi s'est également mobilisé, notamment dans la préparation des dossiers des participants.

- **Lieu :** Centre de formation Zerktouni de l'AREF de la région de Souss Massa Draa
- **Date :** mardi 20 décembre à 17H

La réunion a réellement commencé à 17h30, après une collation pour les invités. La séance s'est achevée vers 19h.

Participants :

- Responsable du partenariat avec les écoles privées de l'AREF de la région de Souss Massa Draa : M. Masrour
- Responsable partenariats et parrainage de la DENF : M. Ghaffar
- Responsable ENF de la région de Souss Massa Draa : M. Hafidi
- 16 représentants d'écoles privées de la région
- Le président régional de la Rabita
- Oxygène Etudes et Conseil

Programme de la réunion :

- **Introduction d'accueil des participants :** M. Masrour
- **Brève présentation de la problématique de la déscolarisation** et l'idée du projet et la démarche retenue : M. Hafidi
- **Présentation des formules de partenariat :** Oxygène Etudes et Conseil
- **Recueil des remarques,** observations et réponse aux questions des écoles privées

- Remplissage des **fiches d'intention de participation** par les directeurs des écoles privées

- Les questions ou remarques formulées par les participants :

Quasiment tous les échanges ont été focalisés sur la formule 1, malgré le rappel que la région de Souss Massa Draa était plus concernée cette année par les formules 2 et 3.

- ↪ Un représentant d'une école privée a souligné la nécessité de **sensibiliser les parents** par rapport à l'importance de la scolarisation ;
- ↪ Un représentant d'une école privée a souligné la nécessité de prévoir **une formation des instituteurs** aux spécificités de l'ENF ;
- ↪ Plusieurs directeurs ont mentionné la **difficulté de demander à des institutrices de rester au delà de 17h30/ 18h** ; actuellement, pour les cours de soutien, ils font appel à d'autres instituteurs ;
- ↪ Un représentant d'une école privée a rappelé le **rôle social que jouaient déjà les écoles privées** : des enfants sont exemptés de frais de scolarité lorsque les parents sont démunis ;
- ↪ Il a été demandé si les écoles privées allaient recevoir **les manuels** : le représentant de la DENF a alors informé les participants qu'il existait 4 manuels élaborés par la DENF ;
- ↪ Le représentant de la DENF a par ailleurs informé les participants de la mobilisation en cours des conseils provinciaux, autour de la problématique de la déscolarisation ; dans plusieurs villes, ce sont des millions de dirhams qui ont été **débloqués par ces conseils régionaux pour les programmes d'ENF** ;
- ↪ Le président de la Rabita a rappelé que la responsabilité des enfants en dehors des écoles était celle de tous ; il a ensuite demandé comment travailler sur une **enveloppe horaire de 10 h/ semaine** alors que dans les écoles privées, l'enveloppe était de 30 heures ; il lui a été répondu que le volume de 10h par semaine avait été déterminé en tenant compte des contraintes des écoles privées, que dans le temps, il pourrait être étendu de plusieurs heures, si les écoles privées incluent le mercredi et/ou le samedi pour les cours d'ENF ; il a été rappelé qu'il s'agissait d'une expérience pilote, que s'il s'avérait que ce volume horaire ne permettait pas d'atteindre un niveau complet en une année, cela serait réajusté l'année d'après.
- ↪ Une représentante d'une école privée a demandé que plusieurs commissions soient constituées pour identifier les avantages et les inconvénients liés à chaque formule ; il lui a été répondu que la priorité cette année était de **démarrer les expériences pilotes**, dont tous les enseignements seraient tirés au fur et à mesure ; le responsable ENF de l'AREF a suggéré une **approche territoriale** et **partenariale** qui revêt l'avantage d'être immédiatement pratique et adaptée ;
- ↪ Le représentant d'une école située en milieu rural a informé qu'il **était prêt à essayer la formule 1** ; pour lui, les problèmes liés à la mise en œuvre cités par les autres participants (comment motiver les enfants, les faire venir chaque jour, problème de transport, motivation des instituteurs...) vont certainement survenir pour certains d'entre eux, mais il est prêt à essayer et il pense que la formule va fonctionner ;

- ↪ Un représentant a proposé d'adopter la **même approche que pour l'alphabétisation** : l'école publique prête son local, la délégation apporte un appui financier pour financer le salaire de l'animateur ou de l'instituteur et l'école privée apporte également un appui (encadrement pédagogique)
- ↪ Un représentant a souligné que **dès qu'une école privée démarrerait une formule, les autres suivraient.**

- Les intentions de participation des écoles privées :

Résultats des 7 questionnaires renseignés par les écoles privées (plusieurs directeurs ne nous ont pas transmis leur fiche remplie) :

- **1** intention de participation à la formule des **cours du soir**,
- **4** intentions de participation à la **formule 2** de l'appui à des associations : (financier, formation, pédagogique...)
- **2 formulaires** sans intention renseignée avec des commentaires .

Autres commentaires / suggestions mentionnées sur certaines fiches :

- des conférences/ manifestations sont à organiser au profit des parents pour les sensibiliser sur l'importance de l'éducation
- parrainage des élèves et suivi de leur cursus scolaire
- bonne initiative ; il faut consulter le directeur de l'école privée sur le sujet
- il est pertinent que les écoles privées soient impliquées dans ce projet, quelque soit la formule ; il faut juste que l'échange soit profond et que les idées soient clarifiées.

**REUNION DE MOBILISATION DES ECOLES PRIVEES
D'EL JADIDA
DESTINEE A LES FAIRE SOUSCRIRE A L'UNE DES TROIS FORMULES DE
PARTENARIAT VISANT A PARTICIPER
AUX EFFORTS DE RESCOLARISATION DES ENFANTS**

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA REUNION

- Informer/ sensibiliser les directeurs des écoles privées de la problématique de la déscolarisation
- Les informer des différentes formules de partenariat élaborées
- Recueillir leurs remarques/suggestions par rapport à ce projet
- Tenter de convaincre les directeurs de participer à la formule des cours du soir
- Recueillir les intentions de participation en distribuant et faisant remplir à la fin de la réunion un formulaire

CARACTERISTIQUES DE LA REUNION :

Organisation préalable :

La réunion de sensibilisation des écoles privées d'El Jadida devait avoir lieu initialement le 23 novembre ; elle a été reportée à deux reprises car les invitations réalisées par l'AREF sont parvenues tardivement aux directeurs des écoles privées.

Lieu : AREF

Date : mercredi 14 décembre à 15H

La réunion a réellement commencé à 15h30 et s'est achevée vers 16h45.

Participants :

- Représentant de l'AREF de Doukkala Abda : M. Maajoug
- Un membre de la commission en charge de l'ENF au sein du Conseil d'administration de l'AREF
- Responsable ENF de la délégation d'El Jadida
- 4 représentants d'écoles privées d'El Jadida
- 1 représentant d'une école privée de Safi
- Oxygène Etudes et Conseil

Programme de la réunion :

- **Introduction d'accueil des participants** : M. Maajoug
- **Brève présentation de la problématique de la déscolarisation** et l'idée du projet et la démarche retenue : M. Maajoug
- **Présentation des formules de partenariat** : Oxygène Etudes et Conseil
- **Recueil des remarques**, observations et réponse aux questions des écoles privées
- Remplissage des **fiches d'intention de participation** par les directeurs des écoles privées

- Les questions ou remarques formulées par les participants :

- ↪ Une représentante d'une école privée a souligné la nécessité de prévoir une formation des instituteurs aux spécificités de l'ENF
- ↪ Plusieurs directeurs ont mentionné la difficulté de demander à des institutrices de rester au delà de 17h30/ 18h
- ↪ Un représentant d'une école privée a rappelé le rôle social que jouaient déjà les écoles privées : des enfants sont exemptés de frais de scolarité lorsque les parents sont démunis ou subissent une crise économique (licenciement du père de famille) ; les écoles privées participent à l'opération « un million de cartables » ;
- ↪ Un représentant d'une école privée a informé qu'il avait appuyé une association dans le cadre de l'octroi de prix en fin d'année, et au lieu d'acheter des dictionnaires et autres choses qui ne servent à rien, les prix donnés aux meilleurs élèves de cette association étaient sous forme de bourse pour poursuivre la scolarité ;
- ↪ Certains directeurs d'écoles privées ont exprimé leur **intérêt par rapport au projet**, et leur volonté de s'impliquer dans l'une des formules de partenariat proposées.
- ↪ Pour la formule 2, un représentant d'une école privée a souligné qu'il était important de bien sélectionner l'association car il a déjà constaté que beaucoup d'associations n'étaient pas sérieuses ;
- ↪ Un représentant d'une école privée a proposé une formule dans laquelle les cours auraient lieu dans une école publique, la délégation donnerait une subvention pour payer l'instituteur ou l'animateur en charge des cours d'ENF.
- ↪ UN représentant d'une école a déploré la participation si faible des écoles privées :4 alors que El Jadida compte 68 établissements !

- Les intentions de participation des écoles privées :

Résultats des 4 questionnaires renseignés par les écoles privées:

- **3** intentions de participation à la formule des **cours du soir**,
- **2** intentions de participation à la **formule 2** de l'appui à des associations : financier (bourse mensuelle), encadrement, équipements, fournitures scolaires, déjeuners...
- 1 intention de participation à la prise en charge des **enfants de la formule 3 (5 enfants parrainés)**.